

RAPPORT D'ÉTAPE 2020 DU PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK – SOMMAIRE DÉTAILLÉ

Depuis sa publication en décembre 2016, le gouvernement s'emploie à mettre en œuvre La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick. [Le rapport d'étape](#), présente les éléments essentiels d'une série de mesures individuelles. Le rapport suivant est un complément du rapport d'étape.

Il résume en détail les 118 mesures, indiquant le ministère provincial responsable, l'état d'avancement et les progrès accomplis. L'état d'avancement des mesures est signalé comme suit : « terminé », « en cours » ou « à venir ». Les mesures terminées sont celles qui ont été prises et dont les objectifs ont été atteints. Les mesures en cours sont des mesures qui ont été prises et qui sont en voie d'achèvement. Quant aux mesures à venir, elles n'ont pas encore été prises. Ce rapport contient également des données du Rapport d'inventaire national sur les émissions de gaz à effet de serre GES au Nouveau-Brunswick. Celui-ci présente les dernières données disponibles sur les émissions annuelles de (GES) de la province. Les émissions annuelles du Nouveau-Brunswick sont ventilées par secteur, illustrant la tendance des émissions et le pourcentage de contribution de chaque secteur aux émissions de GES provinciales.

LEADERSHIP DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Le rôle du gouvernement provincial dans la direction du changement

1 *Établir un comité du Cabinet, présidé par le premier ministre, qui se consacre uniquement à la question des changements climatiques et qui veille à la mise en œuvre du plan d'action.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Bureau du Conseil exécutif**

Un nouveau comité permanent multipartite sur les changements climatiques et l'intendance environnementale a été mis en place. Il assurera une gouvernance et une surveillance supplémentaire en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan. Les changements climatiques sont au cœur des priorités du gouvernement. Cette approche contribue à faire en sorte que les mesures de lutte contre les changements climatiques soient privilégiées.

2 *Déposer une Loi sur les changements climatiques afin de déclarer l'engagement du Nouveau-Brunswick envers l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci; accorder l'autorité permettant de mettre en place un mécanisme de tarification du carbone; créer un fonds des changements climatiques, étant autorisé à dépenser les recettes; fixer des limites d'émissions industrielles; faire preuve de transparence et de responsabilité.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

La Loi sur les changements climatiques a été présentée en décembre 2017 et promulguée au printemps 2018. Des modifications visant à permettre la réglementation des émissions des grands émetteurs industriels ont été adoptées en mars 2020.

3 *Exiger que la question des changements climatiques, soit les émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques, soit prise en considération dans la préparation de tout mémoire au Conseil exécutif (MCE).*

Statut : À venir **Ministère responsable : Bureau du Conseil exécutif**

Le gouvernement provincial met actuellement à jour le Manuel de procédures pour les MCE. Ce processus comprendra notamment la révision des modèles de MCE existants, une étape qui pourrait permettre d'introduire le prisme des changements climatiques. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux continuera à collaborer avec le Bureau du conseil exécutif pour soutenir celui-ci au besoin.

4 Inclure dans les lettres de mandat adressées aux ministres et aux sociétés de la Couronne l'exigence selon laquelle il faut : a - prendre en compte les changements climatiques dans toute prise de décisions; b - assumer la responsabilité de réduire les émissions de GES et d'assurer l'adaptation aux changements climatiques dans des secteurs économiques propres au ministère ou à la société.

Statut : Terminé Ministère responsable : Bureau du Conseil exécutif

Le gouvernement provincial a intégré un engagement à l'égard des changements climatiques dans les lettres de mandat adressées à RPC Science et ingénierie, à Opportunités Nouveau-Brunswick, à Énergie NB, au New Brunswick Community College et au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick.

Bien que les lettres de mandat des ministres n'aient pas été publiées, les changements climatiques sont au cœur des priorités du gouvernement provincial. Cette approche contribuera à faire en sorte que les mesures de lutte contre les changements climatiques soient privilégiées.

5 Donner l'exemple au chapitre des changements climatiques par la voie de mesures et de décisions en mettant au point les outils les plus efficaces et efficients (politiques, lois, mesures incitatives, mesures dissuasives, financement) pour lutter contre les changements climatiques.

Statut : En cours Ministère responsable : Tous les ministères

Cette mesure est au cœur de la réponse du gouvernement au problème des changements climatiques. En mettant en œuvre les mesures du Plan d'action sur les changements climatiques, le gouvernement provincial donne suite à cet engagement.

6 Voir à ce que le Secrétariat des changements climatiques dispose du pouvoir, de l'autorité et des ressources pour :

- a. coordonner et mesurer les réductions d'émissions de GES, les résultats de l'adaptation et les progrès de la mise en œuvre, puis faire directement rapport au comité du Cabinet, en coopération avec les services gouvernementaux et les sociétés de la Couronne;
- b. établir un genre de conseil consultatif sur le climat, composé de nombreuses parties prenantes, dans le cadre d'un modèle de mobilisation nouveau et solide;
- c. gérer la participation continue avec les partenaires provinciaux, y compris les municipalités, les Premières Nations, le milieu universitaire, le secteur privé, les ONG et les autorités fédérales, provinciales, territoriales et internationales, sur les enjeux liés aux changements climatiques;
- d. coordonner la collecte et la diffusion de renseignements liés aux changements climatiques;
- e. faciliter l'innovation et les recherches et montrer ce qui est possible grâce à des pratiques exemplaires en matière de changements climatiques;
- f. piloter la création, à l'intention du public, de programmes de sensibilisation et de programmes éducatifs sur les changements climatiques.

Statut : En cours Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux

- a. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Nouveau-Brunswick sont déclarées tous les ans par Environnement et Changement climatique Canada. En février 2020, le Secrétariat des changements climatiques (le Secrétariat) et d'autres ministères du gouvernement provincial ont fait le point sur les émissions de GES et sur les mesures d'adaptation, à l'intention du Comité permanent sur les changements climatiques et l'intendance environnementale.
- b. Pour l'instant, aucun conseil consultatif n'a été mis en place.
- c. Le Secrétariat poursuit le dialogue avec un large groupe d'intervenants et de Premières Nations en vue de guider les mesures constituant la réponse du gouvernement aux changements climatiques. Le Secrétariat des changements climatiques entretient de solides relations de travail avec tous les ordres de gouvernement.
- d. Les données climatiques sont régulièrement mises à jour et communiquées aux intervenants. Le Secrétariat assiste régulièrement à des séances d'information publiques pour y transmettre des renseignements sur les changements climatiques.
- e. Le Secrétariat dispose d'un solide réseau dans le monde de la recherche et s'emploie avec ses partenaires à faciliter l'innovation et la recherche et à démontrer ce qu'il est possible de faire grâce aux pratiques exemplaires relatives aux changements climatiques. Une grande partie de ce travail est financée par le Fonds en fiducie pour l'environnement.
- f. Un membre du personnel du Secrétariat des changements climatiques a pour rôle exclusif d'œuvrer à l'information, à la sensibilisation et à la mobilisation.

Éducation et sensibilisation

7 *Élaborer une stratégie de communication audacieuse et globale pour renseigner les gens du Nouveau-Brunswick sur les causes des changements climatiques, y compris les liens entre l'activité humaine et les changements climatiques, et cerner les possibilités pour la population du Nouveau-Brunswick d'apporter des solutions. Faire participer des partenaires pour favoriser le rayonnement d'efforts et de messages semblables à l'extérieur du gouvernement.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial a amorcé des travaux sur une stratégie de communication afin de guider l'élaboration d'outils et de ressources qui permettraient d'informer la population du Nouveau-Brunswick sur les causes des changements climatiques et de trouver des occasions pour celle-ci de contribuer aux solutions. Il s'agirait, notamment, de mises à jour du site Web du Secrétariat des changements climatiques et de la disponibilité de renseignements climatiques actualisés pour le Nouveau-Brunswick.

8 *Créer un guichet unique contenant divers types de renseignements sur le climat. Les renseignements doivent être faciles à obtenir, à comprendre et à interpréter. Une stratégie de communication est requise pour tenir les partenaires au courant des renseignements et de leur utilité.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial a entrepris des discussions avec le gouvernement fédéral et les provinces de l'Atlantique au sujet de la création d'un carrefour des données climatiques de l'Atlantique. Ce carrefour permettrait de diffuser des renseignements climatiques et de mobiliser les intervenants.

Actuellement, les provinces de l'Atlantique utilisent le site Web de l'association fédérale-provinciale Solutions d'adaptation aux changements climatiques pour l'Atlantique pour publier des renseignements climatiques pertinents.

9 *Traiter des changements climatiques dans les programmes d'études à tous les niveaux scolaires, y compris de l'apprentissage expérientiel et de la participation des apprenants aux initiatives de lutte contre les changements climatiques dans leur collectivité locale.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Éducation et Développement de la petite enfance**

Les secteurs anglophone et francophone du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE) travaillent en étroite collaboration à l'intégration de la dimension des changements climatiques dans le système d'éducation du Nouveau-Brunswick.

Pour soutenir davantage le travail d'enseignement entourant les changements climatiques, le gouvernement provincial a créé des outils et continue à soutenir et à offrir des possibilités de perfectionnement professionnel. Par exemple, des documents d'accompagnement sur les changements climatiques ont été créés dans le secteur anglophone pour soutenir le perfectionnement des enseignants et la planification des enseignements de renforcement des connaissances des élèves dans ce domaine. EDPE a étalé et lancé un site collaboratif SharePoint structurant le thème complexe des changements climatiques autour de trois piliers : les causes, les effets et les solutions.

En octobre 2019, la formation aux enjeux climatiques, la sensibilisation aux problèmes énergétiques et les questions de durabilité ont été intégrées dans le programme de sciences du secteur anglophone, de la 3e à la 10e année. Dans le secteur francophone, les enseignants sont également incités à intégrer la thématique des changements climatiques en classe, à tous les niveaux, pour élaborer différents projets d'investigation/enquête avec les élèves.

En août 2019, le secteur anglophone a organisé, en partenariat avec l'organisme national sans but lucratif L'Éducation au service de la Terre, un séminaire d'été de deux jours pour les éducateurs anglophones et francophones afin d'explorer le thème des changements climatiques et de l'efficacité de l'enseignement à cet égard.

En janvier 2020, EDPE a participé, avec plus de 45 partenaires de la région de l'Atlantique, à une séance de discussion sur les résultats de l'enquête nationale de l'organisme L'Éducation au service de la Terre en matière de changements climatiques et d'éducation. La séance de mobilisation des connaissances de l'Atlantique visait à sensibiliser les participants aux possibilités liées aux changements climatiques dans la région de l'Atlantique et de dégager des stratégies pour améliorer les discussions sur les changements climatiques en classe.

Le secteur francophone a, quant à lui, créé un comité consultatif jeunesse sur les changements climatiques, constitué d'élèves. Les élèves ont été invités à faire part de pratiques exemplaires pouvant être utilisées dans les écoles à l'échelle de la province. Ce processus encourage grandement le leadership et la mobilisation chez les jeunes.

Le gouvernement provincial, en partenariat avec le Projet Gaïa, un organisme de bienfaisance sans but lucratif, s'est engagé à concevoir des ressources et des activités éducatives qui seront distribuées aux enseignants de l'ensemble de la province pour les classes de la maternelle à la 5e année.

Renforcement des capacités

10 *Soutenir la recherche au sein des universités et des collèges du Nouveau-Brunswick et y investir de façon stratégique.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Éducation postsecondaire, Formation et Travail**

Le gouvernement provincial poursuit le financement de la recherche appliquée dans les établissements postsecondaires et les instituts de recherche financés par l'État, par l'entremise de tiers, comme la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (FINB).

En 2019, la FINB a commencé à piloter un Fonds de recherche en innovation sociale. Ce fonds (le FRIS) aura pour objectif de financer des projets visant à répondre à des enjeux complexes sur le plan environnemental ayant des répercussions sur la province.

Le gouvernement provincial finance aussi, par l'entremise du Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE), plusieurs initiatives de recherche sur le climat dans le but de mieux éclairer les mesures d'adaptation pouvant être mises en œuvre pour réduire les vulnérabilités des différents secteurs du Nouveau-Brunswick aux répercussions des changements climatiques.

11 *Investir dans la formation des travailleurs, surtout dans les métiers, pour créer une nouvelle main-d'œuvre axée sur l'efficacité énergétique, la gestion énergétique et l'énergie non émettrice.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Éducation postsecondaire, Formation et Travail**

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) a actualisé les contenus pédagogiques de certains de ses programmes, comme les technologies de génie du bâtiment, qui comportent maintenant l'utilisation de la domotique. Le programme de camionnage comporte désormais des cibles en matière de techniques de conduite respectueuses de l'environnement contribuant à une meilleure efficacité énergétique. D'autres cours sont maintenant offerts, notamment sur la maîtrise des substances nocives pour l'ozone ainsi que sur les systèmes géothermiques et les thermopompes, de même qu'une formation menant à la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) sur la construction écologique, dans le cadre du programme de formation des contremaîtres.

Le New Brunswick Community College (NBCC) a intégré des méthodes de construction éconergétiques à son programme de menuiserie et aux expériences d'apprentissage qui s'y rapportent.

Le NBCC offre également un programme de formation de technologues en systèmes énergétiques axé sur les ressources renouvelables. Les élèves apprennent à analyser la consommation énergétique, à optimiser l'efficacité et à réduire les coûts et les dommages.

En 2019–2020, le FFE a financé un projet de maisons à bilan énergétique nul dirigé par le NBCC. Le projet mobilisera les élèves en vue de la création d'une maison intelligente prête pour une consommation énergétique nette nulle qui servira de plateforme de démonstration pédagogique et promotionnelle.

12 *Resserrer les liens entre les gouvernements, les chercheurs, les ONG, les collectivités locales et les Premières Nations afin de créer des partenariats et d'accroître les capacités locales.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial s'emploie activement à favoriser les liens entre le gouvernement, les chercheurs, les ONG, les collectivités locales et les Premières Nations, en vue de créer des partenariats et de renforcer les capacités locales en matière d'adaptation aux répercussions des changements climatiques. L'affiliation du gouvernement provincial au Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick permet la tenue de conférences et d'ateliers annuels visant à réunir les divers intervenants des changements climatiques de la province pour diffuser des constatations, informer et sensibiliser le public, répondre aux besoins des différents secteurs et déterminer les futures initiatives qui renforceront, collectivement, la résilience aux changements climatiques.

Le Secrétariat des changements climatiques travaille en étroite collaboration avec les chercheurs pour élaborer des outils, des données et des directives susceptibles d'être utilisés dans plusieurs secteurs, en particulier les infrastructures, pour en renforcer la résilience, pour améliorer les stratégies de communication et pour appuyer des initiatives d'information et de sensibilisation.

Gouvernement neutre en carbone

13 *Atteindre la neutralité en carbone dans ses activités, ses installations et ses véhicules d'ici à 2030*

Statut : En cours **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

Une étude préliminaire explorant le sujet du gouvernement neutre en carbone et définissant un cadre général et une démarche globale pour atteindre la neutralité en carbone d'ici 2030, a été achevée en mars 2020.

14 *Créer un programme de compensation des GES afin de faciliter l'atteinte de son objectif de neutralité en carbone.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

En septembre 2019, le gouvernement provincial a commandé une étude pour mettre en évidence l'offre potentielle de crédits compensatoires au Nouveau-Brunswick. Un rapport provisoire a été rédigé et est en cours d'examen. Le gouvernement provincial compte dialoguer avec un certain nombre d'intervenants ciblés sur les résultats de cette étude, afin d'intégrer leurs commentaires dans le rapport final, prévu pour 2020.

15 *Encourager les administrations municipales et d'autres administrations publiques à participer et à prendre des engagements de même nature que ceux du gouvernement provincial.*

Statut : À venir **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Les travaux en cours sont axés sur le gouvernement provincial. La collaboration avec les administrations municipales et avec les autres administrations publiques prendra place au moment approprié.

Émissions de GES des bâtiments provinciaux

16 *Renforcer sa politique d'écologisation des bâtiments afin d'inclure des normes de rendement plus élevées en ce qui concerne l'énergie, l'environnement et la santé dans le cadre de la conception et de la construction de nouveaux bâtiments appartenant au gouvernement et financés par celui-ci. Cela doit servir d'exemple pour les autres ordres de gouvernement et le secteur privé.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

En avril 2010, la Politique d'écologisation des bâtiments pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes a été ajoutée au Manuel d'administration du gouvernement provincial. Le gouvernement provincial se penche sur des possibilités de révision de sa Politique d'écologisation des bâtiments afin de tenir compte de l'état actuel des normes environnementales et de la technologie, et de respecter les codes du bâtiment applicables.

Le gouvernement provincial maintient son leadership dans la lutte contre les changements climatiques en concevant et en construisant actuellement les nouvelles écoles de Hanwell et de Moncton conformément à la version 4.1 du système d'évaluation LEED du Conseil du bâtiment durable du Canada.

Construite en 2017, l'école élémentaire King Street Elementary School à Miramichi est le premier projet scolaire au Canada et le premier projet néo-brunswickois certifié en vertu de la v4 des normes LEED BD+C.

Les principaux ajouts et rénovations des hôpitaux suivants sont conçus et apportés conformément à la norme Green Globes (v1) : Hôpital régional Chaleur, Hôpital de Bathurst et CHU Dumont à Moncton. Les principaux ajouts et rénovations des hôpitaux suivants sont conçus et apportés conformément à la norme Green Globes (v2) : Hôpital régional Dr Everett Chalmers, Moncton Maternal Newborn (santé des mères et des nouveau-nés), Moncton CCU (unité de soins); ajouts et travaux de rénovation majeurs à l'Hôpital de Saint John.

17 *Améliorer le rendement énergétique de tous les bâtiments existants appartenant au gouvernement, notamment les bureaux, les écoles, les hôpitaux et le logement abordable.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

Le gouvernement provincial poursuit la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique, dans le cadre du programme d'améliorations énergétiques du ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI). Le Ministère recense, en étroite collaboration avec les membres de l'Unité de gestion de l'énergie de Service Nouveau-Brunswick, des occasions potentielles de réduction des coûts et de diminution des émissions de GES. Les projets sont conçus, construits et encadrés à des fins de vérification du rendement.

Depuis avril 2017, les investissements du gouvernement provincial provenant de ses programmes d'efficacité énergétique (programme d'améliorations énergétiques, énergies renouvelables et programme d'éclairage du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance) ont contribué à une réduction des GES de l'ordre de 31 410 tonnes.

Parmi les exemples de mesures figurent la mise à niveau des systèmes de contrôle pour mettre en œuvre des stratégies de programmation et de limitation de la demande, la ventilation contrôlée sur demande, les ventilateurs de récupération d'énergie, les installations de chaudières à biomasse et la modernisation de l'éclairage.

Les radiocommunications utilisent désormais l'énergie solaire pour alimenter la majorité des sites éloignés, en remplacement de générateurs alimentés au propane ou au diesel.

18 *En milieu urbain, et là où c'est possible ailleurs, privilégier l'installation des bâtiments publics dans des secteurs accessibles à pied, à vélo et par le transport en commun.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

La possibilité de se déplacer en transports en commun, en marchant ou à vélo continuera d'être un facteur à prendre en considération pour déterminer l'emplacement des édifices publics.

Le gouvernement a sollicité des propositions pour la construction, début 2020, de deux nouvelles écoles qui seront situées à proximité des réseaux de sentiers. La nouvelle école actuellement en construction à Hanwell pour les élèves de la maternelle à la 8e année sera reliée au sentier du parc naturel de la Communauté rurale de Hanwell. La construction de la nouvelle école pour les élèves de la 6e à la 8e année de Moncton n'a pas encore commencé, mais cet établissement sera également situé à proximité d'un itinéraire d'autobus.

19 *Poursuivre l'élimination progressive du mazout utilisé pour chauffer les bâtiments du secteur public et le remplacer par des carburants à faible teneur en carbone, comme les granules de bois, le combustible de déchets de bois, le gaz naturel, la biomasse et l'énergie solaire.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

Grâce au processus d'évaluation tout au long du cycle de vie, on bâtit de nouvelles constructions utilisant des systèmes de chauffage au gaz naturel ou à granulés de bois, plutôt qu'au mazout.

Dans la mesure du possible, des conversions sont entreprises au profit de combustibles à faible teneur en carbone, au moment du renouvellement des équipements ou de l'installation de centrales de chauffage autonomes, afin de compenser la dépendance au mazout. Au cours des 24 derniers mois, 14 bâtiments ont été rénovés ou modernisés, contribuant à une réduction de 3 600 tonnes d'émissions de GES par an.

20 *Exiger une désignation de rendement énergétique (analyse comparative et étiquetage) pour l'ensemble des nouvelles constructions et des rénovations importantes de bâtiments bénéficiant d'un financement public.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

Cette initiative, se veut un complément à la mesure no 113, est entreprise en collaboration avec Service Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement provincial met en œuvre et maintiendra, à l'échelle de l'ensemble du gouvernement, un système de gestion énergétique et de production de rapports en la matière, s'appuyant sur ENERGY STARMD Portfolio ManagerMD.

Le système permet aux utilisateurs de comprendre comment le rendement énergétique de leur bâtiment se situe par rapport à des bâtiments similaires, à l'échelle nationale, sur la base de mesures comme l'analyse comparative de la consommation énergétique, les émissions de GES et une cote ENERGY STARMD de 1 à 100.

En mars 2020, l'ensemble des 297 écoles et 9 établissements de soins de santé avaient été intégrés au système ENERGY STARMD Portfolio ManagerMD.

Tous les établissements de soins de santé devraient être intégrés d'ici mars 2021. D'autres établissements appartenant au gouvernement provincial s'ajouteront aussi à la liste.

Les nouvelles constructions et les rénovations majeures de bâtiments font l'objet d'une modélisation énergétique dans le cadre du processus de conception, ce qui permet d'établir des valeurs de référence pour le rendement des bâtiments en l'absence de données historiques. Les données sur la consommation d'énergie seront examinées pour déterminer si les nouveaux bâtiments sont exploités conformément à leur conception ou pour mettre en évidence des améliorations supplémentaires potentielles.

Les modèles énergétiques contribuent directement au système d'évaluation écologique choisi pour un projet donné (LEED ou Green Globe, par exemple).

21 *Accroître le recours aux produits de bois d'apparence et structurel en construction, en se fondant sur une évaluation favorable du cycle de vie pour tous les nouveaux bâtiments et rénovations importantes bénéficiant d'un financement public.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

La politique en matière d'utilisation du bois dans la construction des édifices publics exige que l'on utilise du bois dans les structures des bâtiments lorsqu'il s'agit d'un matériau de construction pratique et compétitif. On a utilisé du bois pour la construction de charpentes de salles de classe modulaires et de foyers de soins, ainsi que pour le pavillon à charpente en bois du parc Provincial Mont Carleton.

Des travaux sont en cours pour cerner et évaluer les possibilités d'utiliser le bois comme matériau de construction pour les ouvrages destinés aux transports. L'utilisation du bois dans la construction de ponts permettrait de réduire les besoins en béton, dont la production nécessite une énergie considérable.

Émissions de GES du secteur des transports de la province

22 *Préparer une politique de transport écologique comprenant des mesures pour : a - élaborer une stratégie gouvernementale concernant les véhicules électriques et mettre en œuvre des programmes liés au parc de véhicules et à l'infrastructure de recharge; b - mettre en œuvre un nouveau système d'approvisionnement de la flotte qui respecte la politique verte d'approvisionnement et des systèmes de gestion, notamment en ce qui concerne les véhicules à carburant de remplacement qui améliorent le rendement du carburant et réduisent les émissions de GES; c - promouvoir une culture où les déplacements effectués par les fonctionnaires sont réduits au minimum, au moyen de mesures, comme des capacités améliorées en matière de téléconférence dans les bureaux du gouvernement, des formules de travail non conventionnelles, une politique renforcée relative au déplacement des employés et l'encouragement à utiliser des modes de transport alternatifs pour les déplacements domicile-travail.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

Des travaux sont en cours pour élaborer une politique de transport écologique.

Le gouvernement provincial continue de prendre des mesures pour réduire les émissions de GES dus au secteur des transports.

L'Agence de gestion des véhicules (AGV) travaille en collaboration avec sa clientèle de ministères à la surveillance d'un certain nombre de paramètres, comme le ralenti, la vitesse, l'accélération rapide et la décélération brutale, sur les véhicules de ses parcs, notamment les autobus scolaires, les chasse-neige et les véhicules légers afin d'assurer des pratiques de conduite respectueuses de l'environnement.

L'AGV recherche les véhicules présentant la meilleure efficacité énergétique qui soit et le gouvernement provincial exige que les véhicules de direction figurent dans les 10 % des véhicules présentant la meilleure efficacité énergétique de leur catégorie. Le parc des véhicules de direction, comptant un total de 45 véhicules, compte 30 véhicules hybrides et 1 véhicule électrique.

Deux autobus scolaires électriques ont été ajoutés en 2017–2018 et 11 véhicules électriques hybrides rechargeables ont complété le parc général, en 2018/2019. En 2019–2020, le gouvernement a acheté 16 autobus scolaires au propane et 74 autobus à essence, ces deux sources de carburant étant plus respectueuses de l'environnement que le diesel.

Le gouvernement provincial a collaboré étroitement avec le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux à l'élaboration d'une stratégie nationale d'utilisation de véhicules à émission zéro, susceptible de contribuer à accélérer le déploiement et l'adoption de ce type de véhicule.

Approvisionnement à faible contenu de carbone

23 Préparer une politique verte d'approvisionnement, comportant une stratégie de mise en œuvre progressive, afin d'obtenir des véhicules laissant l'empreinte carbone la plus faible. La politique devrait aussi permettre de réduire au minimum les impacts sur l'environnement, d'atténuer les risques liés au climat, tout en répondant aux exigences en matière de coûts et de qualité puis en respectant les accords commerciaux.

Statut : En cours **Ministère responsable : Service Nouveau-Brunswick**

Le gouvernement provincial explore le sujet des achats écologiques. Des recherches ont été réalisées dans ce domaine, notamment sur la détermination de pratiques exemplaires et l'examen de la situation dans les autres provinces et dans les territoires. Un consultant a été engagé pour préparer un rapport et des options de mise en œuvre qu'examinera le gouvernement pour déterminer les prochaines étapes.

Collaboration et partenariats intergouvernementaux

24 Continuer de collaborer activement avec des administrations voisines dans le cadre des initiatives et des plans concernant les changements climatiques de la GNA-PMEC et du Conseil du golfe du Maine.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le Nouveau-Brunswick participe activement aux travaux des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC) sur les changements climatiques. Un plan d'action régional sur les changements climatiques a été publié en 2017.

Le gouvernement provincial copréside le groupe de travail sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques des GNA/PMEC. Ce groupe de travail est chargé de proposer les mesures d'adaptation les meilleures et les plus appropriées susceptibles d'être mises en œuvre à l'échelle régionale pour remédier aux conséquences les plus courantes des changements climatiques subies par les provinces et les États participants.

Le gouvernement provincial poursuit sa collaboration active avec les provinces canadiennes et les États américains voisins sur la question des changements climatiques, dans le cadre du Conseil du golfe du Maine. En juin 2018, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a présidé, au nom du gouvernement provincial, le Conseil et son groupe de travail lors de son assemblée générale annuelle à Gloucester, au Massachusetts. Par la suite, pour le reste de 2018 et pour l'hiver 2019, le personnel du ministère a contribué à la planification de deux symposiums, organisés à Saint Andrews, au Nouveau-Brunswick, et à Portland, dans le Maine.

25 S'engager avec les municipalités et les commissions de services régionaux à encourager les mesures aux étapes de la planification communautaire et de développement local, ce qui englobe les stratégies d'adaptation aux changements climatiques, la croissance intelligente, le rétablissement des sites contaminés et le développement intercalaire.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Les gouvernements locaux et les commissions de services régionaux ont intégré, dans la mesure du possible, des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs conséquences aux plans locaux d'utilisation des sols.

Certains gouvernements locaux intègrent actuellement à leurs pratiques la croissance intelligente, l'aménagement intercalaire et le réaménagement de friches industrielles.

Le gouvernement provincial continuera à favoriser l'intégration des changements climatiques dans les plans locaux et à fournir aux planificateurs de l'utilisation des sols des renseignements sur l'adaptation aux changements climatiques et sur les mesures d'atténuation de leurs conséquences.

26 Collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral dans les secteurs prioritaires comme la surveillance et la recherche relatives aux changements climatiques, la réglementation des GES, l'accès aux marchés d'exportation pour les produits et technologies à faibles émissions de carbone du Nouveau-Brunswick, ainsi que d'autres domaines d'intérêt commun.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial participe toujours à des groupes de travail FPT, comme ceux qui soutiennent le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, afin de veiller à ce que les intérêts du Nouveau-Brunswick soient représentés et de tirer des leçons des expériences des autres provinces et des territoires canadiens.

À partir de 2017, le gouvernement fédéral a mis sur pied le Comité de coordination d'experts établi en vertu du Cadre pancanadien. Le gouvernement provincial y est représenté par le Secrétariat des changements climatiques. En novembre 2019, le Nouveau-Brunswick a accueilli la Plénière de la Plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada et a contribué au rapport de RNCan intitulé « Le Canada dans un climat en changement : Perspectives régionales », pour le volet concernant les provinces de l'Atlantique.

27 Continuer de collaborer étroitement avec d'autres provinces de l'Atlantique dans le cadre de Solutions d'adaptation aux changements climatiques de l'Atlantique (SACCA) afin de partager de l'information et de multiplier les possibilités de financement liées à l'adaptation aux changements climatiques.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial poursuit sa collaboration avec le gouvernement fédéral et avec d'autres provinces de l'Atlantique à titre de membre de l'Association des solutions d'adaptation aux changements climatiques de l'Atlantique, dans le cadre d'initiatives communes visant à renforcer la résilience collective aux conséquences des changements climatiques.

Le gouvernement provincial travaille également en partenariat avec les provinces de l'Atlantique et avec Environnement et Changement climatique Canada, pour explorer la possibilité de créer un carrefour des données climatiques de l'Atlantique qui aurait pour mission de communiquer des renseignements climatiques à jour, ainsi que de dialoguer avec les intervenants et de les sensibiliser.

28 Continuer de participer aux groupes de travail nationaux sur l'adaptation, comme la Plateforme d'adaptation de Ressources naturelles Canada, et entretenir des relations avec eux.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial joue toujours un rôle important au sein de la Plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada (RNCan), ainsi qu'au sein d'autres comités et d'autres groupes de travail FPT, tels que le Comité des politiques en matière de répercussions des changements climatiques et d'adaptation, le Groupe de travail national sur la gestion des zones côtières et le Comité national sur les connaissances en matière d'adaptation aux changements climatiques.

En novembre 2019, le gouvernement provincial a accueilli la session d'automne de la Plénière de la Plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques de RNCan, un forum national réunissant des groupes essentiels au Canada dans le cadre d'une collaboration sur les priorités d'adaptation aux changements climatiques. La session d'automne a permis au Nouveau-Brunswick de présenter des initiatives locales d'adaptation.

La participation à ces groupes de travail et à ces comités permet au gouvernement provincial d'apporter sa contribution, de tirer des leçons des dernières avancées en matière de sciences du climat, de découvrir des pratiques exemplaires et de prendre connaissance de sources de financement et d'occasions de formation.

29 Continuer de travailler en collaboration avec les organismes industriels et professionnels, afin de partager l'information et les pratiques exemplaires, puis de faciliter la dissémination des programmes de sensibilisation aux changements climatiques.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

En 2019, les gouvernements provincial et fédéral se sont associés pour soutenir trois projets dans le cadre du programme Renforcer la capacité et l'expertise régionales en matière d'adaptation (RCERA) de Ressources naturelles Canada. Il s'agit des projets suivants :

- 1) Élaboration de contenus pédagogiques sur le changement climatique pour les ingénieurs;
- 2) Mise en place d'une communauté de pratique sur les infrastructures naturelles pour les planificateurs, les ingénieurs, les municipalités et les ONG;
- 3) Formation des professionnels de la foresterie pour aider les propriétaires de boisés à élaborer des plans de gestion forestière adaptés au climat.

COLLABORATION AVEC LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

30 Poursuivre le dialogue avec les Premières Nations afin d'appuyer la mise en œuvre de ce plan d'action, notamment en faisant ce qui suit :

- créer des groupes de travail avec des représentants des Premières Nations afin d'aborder les mesures prioritaires;
- inclure une représentation des Premières Nations dans un comité consultatif sur les changements climatiques;
- partager les renseignements sur les répercussions du climat et les outils aidant à déterminer et à corriger les vulnérabilités;
- appuyer les occasions de renforcement des capacités afin d'améliorer les forces, les aptitudes, les connaissances, les compétences et les habiletés des collectivités des Premières Nations pour leur permettre de lutter contre les changements climatiques;
- favoriser les programmes visant à améliorer l'efficacité énergétique des domiciles et des entreprises.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial poursuit un dialogue permanent avec les représentants des Premières Nations autour des enjeux liés aux changements climatiques et du renforcement des capacités à mettre en œuvre les mesures prioritaires en rapport avec les changements climatiques.

RÉDUCTIONS DES ÉMISSIONS DE GES

Cibles de réduction des émissions de GES

31 Fixer pour 2020, 2030 et 2050 des cibles d'émission de GES précises qui représentent des émissions totales de : a - 14,8 Mt d'ici à 2020; b - 10,7 Mt d'ici à 2030; c - 5 Mt d'ici à 2050.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Les cibles d'émissions de GES du Plan d'action ont été établies dans le cadre de la Loi sur les changements climatiques promulguée en 2018.

Mesure intersectorielle : la tarification du carbone

32 Mettre en œuvre un mécanisme de tarification du carbone propre au Nouveau-Brunswick, qui répond aux exigences du gouvernement fédéral pour la mise en œuvre d'une tarification sur les émissions de carbone d'ici à 2018 et qui tient également compte des circonstances économiques et sociales qui sont uniques au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial, lors du développement de mécanismes spécifiques et de détails de mise en œuvre, y compris les modalités du réinvestissement des recettes, prendra en considération les répercussions sur les familles à faible revenu, les industries exposées à la concurrence étrangère et ayant une forte consommation d'énergie, puis les consommateurs et les entreprises. Toute politique sur les prix cherchera à maintenir la compétitivité et à réduire au minimum les fuites de carbone (c.-à-d. le transfert des investissements vers d'autres provinces ou territoires). Les produits découlant de la tarification des émissions de carbone seront dirigés dans un fonds consacré aux changements climatiques.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

À compter du 1er avril 2020, le gouvernement provincial a instauré une taxe provinciale sur le carbone pour 22 carburants différents. Les taxes provinciales sur l'essence et le diesel ont été réduites afin de protéger les consommateurs, avec, à la clé, une augmentation réelle de deux cents par litre d'essence et de diesel. Les émissions des grands émetteurs du Nouveau-Brunswick sont actuellement assujetties à la tarification du carbone en vertu du système de tarification fondé sur le rendement (STFR) fédéral. Cependant, le gouvernement provincial élabore actuellement un STFR pour le Nouveau-Brunswick qui entraînera, d'ici 2030, une réduction progressive de l'intensité des GES de 10 % pour les émetteurs industriels du Nouveau-Brunswick. De plus, pour la production d'électricité, le système entraînera des réductions progressives de GES, tout en garantissant des tarifs d'électricité bas et stables.

Programmes d'énergie propre et d'efficacité énergétique

33

Mandater des agents de prestation d'efficacité énergétique, afin d'offrir des initiatives d'efficacité énergétique, notamment :

- a. *des objectifs de rendement clairs pour les services de prestation des programmes, en harmonie avec les gains potentiels d'efficacité au Nouveau-Brunswick et les niveaux de rendement dans les principales autorités, c.-à-d. entre 1,5 et 1,75 p. cent des ventes annuelles;*
- b. *un financement soutenu, y compris des incitatifs financiers et des mécanismes de financement, pour appuyer des programmes améliorés, novateurs et de longue durée;*
- c. *l'accroissement des capacités et l'élargissement des programmes pour appuyer les personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick;*
- d. *la promotion et le recrutement dynamiques de participants en vue d'accroître le recours aux programmes;*
- e. *l'offre d'une formation pour les entrepreneurs de bâtiments par le truchement de partenariats avec l'Association des constructeurs d'habitations du Nouveau-Brunswick et d'autres parties prenantes;*
- f. *la couverture de tous les secteurs (transport, industriel, commercial, résidentiel) et de tous les carburants;*
- g. *les options de distribution d'énergie propre, notamment solaire, éolienne et bioénergétique;*
- h. *la vérification du rendement et la production de rapports périodiques;*
- i. *l'autorité législative et réglementaire, afin que les agents de la prestation de l'efficacité énergétique puissent se conformer aux conditions ci-dessus.*

Statut : En cours Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie

Les économies d'énergie estimées, réalisées entre avril 2017 et le 31 mars 2020 représentent 167 GWh, avec une réduction annuelle d'environ 100 000 t d'émissions de GES, ce qui équivaut à retirer 30 000 voitures de la circulation pendant un an.

- a. En janvier 2018, Énergie NB a embauché un consultant pour effectuer une étude exhaustive sur le potentiel de gestion axée sur la demande (GAD). Il s'agissait de recenser les options économiques provinciales, en matière d'efficacité énergétique, pour tous les secteurs du bâtiment. Le gouvernement provincial examine les conclusions, et cette étude éclairera l'élaboration d'objectifs en matière d'efficacité énergétique et d'exigences budgétaires, dans le cadre de la planification à long terme et de la prestation de programmes d'efficacité énergétique, pour tous les types de combustibles et pour tous les secteurs.
- b. Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) du gouvernement fédéral offre plus de 50 millions de dollars de financement, de 2017 à 2022, permettant ainsi d'étendre, au-delà de l'électricité, les programmes d'efficacité énergétique d'Énergie NB à tous les types de combustibles, notamment le pétrole, le gaz naturel et le propane. De 2017 à la fin de mars 2020, l'investissement total du Fonds aura été d'environ 58 millions de dollars.
- c. Depuis 2013, le gouvernement provincial finance le Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu, avec 2 millions de dollars par année du ministère du Développement social. Toujours en cours, le programme a permis l'amélioration énergétique de plus de 1 000 logements depuis 2017. Développement social et Énergie NB ont récemment apporté des modifications à ce programme, afin de réduire le coût par logement. Ce changement devrait permettre de mener à terme l'amélioration de 700 à 800 logements au cours des deux prochaines années.
- d. Depuis 2017, 13 500 propriétaires ont souscrit aux programmes résidentiels, plus de 1 000 entreprises se sont enregistrées aux programmes commerciaux et 123 projets ont été inscrits par des entreprises industrielles.
- e. Depuis avril 2017, Énergie NB a organisé plus de 16 ateliers ou cours de formation officiels dans les secteurs commercial et industriel. Ceci s'ajoute au renforcement informel des capacités individuelles mis en œuvre avec des clients sur place.
- f. Depuis avril 2017, six nouveaux programmes ont été lancés dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel. Il s'agit :
 - du Programme éconergétique pour les maisons visant des améliorations énergétiques des logements existants;
 - du Programme de construction de nouveaux logements;
 - du Programme de sensibilisation communautaire sur l'efficacité énergétique pour les organismes sans but lucratif;
 - du Programme d'éclairage des petites entreprises; du Programme des petites et moyennes entreprises industrielles;
 - du Programme des grandes entreprises industrielles.

Les programmes ci-dessus s'ajoutent aux programmes déjà existants. Le Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu, le Programme des remises en magasin « bonnes habitudes », le Programme du rapport d'énergie à domicile et le Programme d'encouragement à l'amélioration énergétique des immeubles commerciaux offrent une solide base de programmes et de mesures d'encouragement pour tous les secteurs.

Les efforts combinés pour offrir de nouveaux programmes à la clientèle, accompagnés d'initiatives de mobilisation et de communication, ont accru la notoriété de ces programmes, de 43 % en juillet 2017 à 60 % en juillet 2018, et continuent de stimuler une forte participation dans tous les programmes qui font l'objet d'une adoption importante. En avril 2018, le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone a permis d'étendre ces programmes qui incluent désormais d'autres combustibles que l'électricité.

g. Le Programme éconergétique pour maisons, le Programme d'encouragement à l'amélioration énergétique des immeubles commerciaux et le Programme éconergétique industriel sont dotés de mesures d'encouragement offertes pour les énergies propres et renouvelables. Le nombre total de projets d'énergie propre depuis le lancement de chaque programme figure ci-dessous.

Programme éconergétique pour maisons :

- 11 ménages ont installé l'énergie solaire;
- 42 installations de pompes à chaleur géothermiques;
- 54 rénovations avec poêles à biomasse.

Programme d'encouragement à l'amélioration énergétique des immeubles commerciaux :

- 18 installations de pompes à chaleur géothermiques;
- 1 chauffe-eau à pompe à chaleur géothermique;
- 2 panneaux photovoltaïques évalués.

Programme éconergétique industriel :

- 1 étude solaire confirmée.

h. Les programmes d'efficacité énergétique d'Énergie NB sont régulièrement évalués par des tiers. L'évaluation des programmes et les futurs plans sont déposés chaque année auprès de la Commission de l'énergie et des services publics. De plus, Énergie NB livre un compte rendu trimestriel au ministère des Ressources naturelles et du Développement énergétique sur les résultats et les activités de ses programmes.

i. L'étude sur le potentiel de GAD, mentionnée en (a), guidera l'élaboration de tout changement législatif ou réglementaire.

34 *Augmenter de 50 p. cent les dépenses consacrées à l'efficacité énergétique dans le budget d'investissement.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

Cette initiative est reliée aux mesures 17 et 19.

Le budget des programmes de rénovation énergétique et d'énergie renouvelable est passé de 10,84 millions de dollars en 2017–2018 à 16,5 millions de dollars en 2018–2019, soit une augmentation de 52 %.

Le gouvernement provincial a baissé son budget d'immobilisations en 2019–2020. Le budget des programmes gouvernementaux d'efficacité énergétique a été réduit à 5,25 millions de dollars en 2019–2020.

Le gouvernement provincial continuera de prioriser les projets d'efficacité énergétique ayant les répercussions les plus importantes.

35 *S'il est rentable de le faire, explorer la possibilité d'établir des programmes d'énergie propre liés à l'évaluation foncière au Nouveau-Brunswick comme moyen de financement pour que les propriétaires privés apportent des améliorations au chapitre de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable.*

Statut : À venir **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Un examen, à un stade très précoce, du modèle du programme Property Assessed Clean Energy (PACE), qui permet aux propriétaires de rembourser leurs coûts de rénovation par leur relevé d'impôt foncier, a été lancé en vue de son éventuelle mise en œuvre au Nouveau-Brunswick.

36 *Exhorter le gouvernement fédéral à :*

- a. *accroître l'efficacité énergétique en révisant les normes du bâtiment pour les habitations des Premières Nations;*
- b. *convenir d'ajouter l'efficacité énergétique en tant que partie des ententes sur le logement social.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Affaires intergouvernementales**

- a. Le logement dans les réserves des Premières Nations ne relève pas de la compétence du gouvernement provincial. En ce qui concerne au logement des Premières Nations hors réserve, les normes de construction sont les mêmes que celles qui s'appliquent au logement social au Nouveau-Brunswick, soit le Code national du bâtiment et la Politique provinciale d'écologisation des bâtiments.
- b. L'efficacité énergétique est intégrée dans les accords sur le logement social conclus avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Dans le cadre de l'entente bilatérale SCHL-Nouveau-Brunswick, la province s'est engagée à investir dans des produits et des matériaux éconergétiques qui respectent et dépassent les exigences du Code national du bâtiment en matière d'efficacité énergétique ainsi que les exigences de la Politique d'écologisation des bâtiments du Nouveau-Brunswick. Les efforts d'expansion des logements viseront à concevoir et à bâtir de nouvelles constructions en obtenant une diminution minimale de 25 % de la consommation d'énergie et des émissions de GES par rapport aux exigences du Code national du bâtiment de 2015 et aux rendements antérieurs.

37 *Continuer à encourager l'innovation, comme les technologies de compteurs intelligents, afin de permettre des gains d'efficacité supplémentaires dans les services d'électricité à moyen et à long terme.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

Le gouvernement provincial soutient l'innovation dans les énergies propres et l'efficacité énergétique et explore actuellement les possibilités offertes par les réseaux électriques intelligents et par d'autres technologies innovantes dont il suit les évolutions.

L'infrastructure de mesure avancée (IMA) est un composant d'infrastructure nécessaire pour activer des aspects importants des réseaux électriques intelligents. La proposition d'Énergie NB en matière d'IMA a été présentée à la Commission de l'énergie et des services publics à l'hiver 2020.

Le gouvernement provincial maintient sa surveillance des projets pilotes et des programmes novateurs lancés par les services publics d'électricité du Nouveau-Brunswick, en partenariat avec des chercheurs et des entreprises technologiques. Parmi ceux-ci, mentionnons les projets pilotes sur les thermostats intelligents, les chauffe-eau intelligents, de même qu'un projet de recherche et de démonstration du système de réduction de la tension.

Cinq cents maisons seront sélectionnées dans le cadre du Projet de collectivité énergétique intelligente pour la mise à l'essai de différentes technologies, telles que les thermostats intelligents, la production d'électricité à partir de panneaux solaires installés sur les toits, les chauffe-eau intelligents et les accumulateurs personnels, en vue d'accélérer l'adoption et l'intégration au réseau électrique de la production et des technologies de stockage d'énergie renouvelables provinciales et individuelles.

38 *Dans un délai qui respecte les circonstances du Nouveau-Brunswick et en tenant compte de la formation pour l'industrie du bâtiment, afin d'assurer une conformité adéquate, adopter les plus récents Code national de l'énergie pour les bâtiments et Code national du bâtiment.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Justice et Sécurité publique**

La Loi sur l'administration du code du bâtiment a été déposée le 17 mars 2020, mais elle doit faire l'objet d'une proclamation. L'élaboration de règlements à l'appui de cette loi et l'adoption du Code national de l'énergie pour les bâtiments et du Code national du bâtiment sont prévues pour la saison de construction 2021.

39 *S'il est rentable de le faire, exiger l'étiquetage énergétique pour toute nouvelle construction de bâtiment résidentiel ou commercial.*

Statut : À venir **Ministère responsable : Justice et Sécurité publique**

Il n'existe actuellement aucun mécanisme permettant d'exiger l'étiquetage énergétique.

Énergie renouvelable et à faibles émissions

40 Collaborer avec le gouvernement fédéral, les provinces avoisinantes, les intervenants locaux et les services publics d'électricité afin d'éliminer dès que possible la production d'électricité à partir du charbon. Si le soutien approprié peut être trouvé afin de minimiser les effets sur les coûts de l'énergie et sur l'économie locale, le charbon pourrait être éliminé d'ici 2030. Sinon, le charbon serait éliminé d'ici 2040, soit la date du statu quo, avec des objectifs de réductions intérimaires des émissions qui sont conformes aux nouvelles normes fédérales.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial cherche actuellement à conclure un accord d'équivalence avec le gouvernement fédéral pour permettre l'annulation du Règlement sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone – secteur de l'électricité thermique au charbon et son remplacement par un règlement du Nouveau-Brunswick. Le nouveau règlement exigera une réduction des GES correspondant à l'élimination progressive du charbon d'ici 2030, tout en permettant à la centrale de Belledune de continuer à fonctionner sous un régime d'exploitation modifié, évitant ainsi des coûts importants pour les contribuables.

41 Les émissions de GES provenant de la production d'électricité dans la province seront réglementées conformément aux objectifs provinciaux en matière d'émissions.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Les émissions du secteur de l'électricité du Nouveau-Brunswick sont actuellement réglementées par le gouvernement fédéral en vertu de son système de tarification fondé sur le rendement (STFR). Cependant, le gouvernement provincial élabore actuellement un STFR pour le Nouveau-Brunswick comme moyen de réglementer les émissions des grands émetteurs industriels de la province, y compris le secteur de la production d'électricité. Des modifications ont été apportées à la Loi sur les changements climatiques en mars 2020 pour permettre la mise en place du STFR du Nouveau-Brunswick.

42 Appuyer l'adoption de plus de sources d'énergie renouvelables pour la production d'électricité et le chauffage des foyers et des entreprises du Nouveau-Brunswick à l'aide de mesures incitatives, de politiques et de mesures législatives.

Statut : En cours **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

Énergie NB a respecté et dépasse actuellement l'exigence de fournir 40 % de l'électricité vendue dans la province à partir de sources renouvelables. Cette exigence est satisfaite grâce à une offre proprement provinciale de production d'énergie renouvelable, à laquelle s'ajoutent des importations de ce type d'énergie, pour répondre à la demande interne à la province.

Les ressources provinciales comprennent des projets éoliens à grande et à petite échelle, de la production d'hydroélectricité, des sources hydroélectriques, éoliennes, biogazières et solaires connectées au réseau de distribution, des projets de mesurage net et des programmes d'efficacité énergétique.

Cette exigence s'est traduite par la signature d'accords d'achat d'électricité pour les énergies renouvelables, avec une capacité installée totale de plus de 700 mégawatts (MW). En 2019–2020, quelque six térawattheures d'électricité d'origine renouvelable ont été utilisés pour répondre aux besoins en électricité de la province (environ 44 %).

43 Cerner et supprimer les obstacles à la mise en œuvre accrue de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, de la production décentralisée d'énergie et de la facturation nette.

Statut : En cours **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

Le gouvernement provincial a travaillé en étroite collaboration avec Énergie NB pour réactiver le programme de production intégrée de manière à ne pas exercer de pression à la hausse sur les tarifs.

En 2019–2020, la production par comptage net est passée de 0,1 gigawattheure (GWh) à 2,3 GWh et la production intégrée est passée de 32,4 GWh à 42 GWh.

Le gouvernement provincial a étudié les moyens de supprimer certains obstacles en partenariat avec le gouvernement fédéral.

44 Examiner les résultats du programme communautaire d'énergie renouvelable à une échelle réduite lors de l'achèvement du programme, et l'élargir ou le modifier en conséquence.

Statut : En cours **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

En 2015, le Programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle a été créé dans le but d'élaborer, d'ici la fin de 2020, 80 MW de nouveaux projets d'énergie renouvelable, détenus localement. Ces projets, une fois achevés, devraient générer environ 300 GWh par année, ce qui représente approximativement 2 % des besoins en électricité de la population du Nouveau-Brunswick.

Énergie NB a conclu des accords d'achat d'électricité avec quatre partenariats mettant en œuvre des projets d'énergie communautaire, pour un total de 78 MW. Ces projets en sont à différentes étapes de leur élaboration (par exemple en phase d'examen environnemental, de construction ou d'exploitation commerciale).

Comme la plupart des projets sont toujours en cours de réalisation, l'examen du programme commencera en 2021, afin de cerner les enseignements tirés et les prochaines étapes.

45 Travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour traiter la question des obstacles à l'utilisation des investissements au titre du régime enregistré d'épargne-retraite afin de soutenir les projets d'énergie renouvelable des corporations de développement économique communautaire.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Finances et Conseil du Trésor**

Des améliorations au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du gouvernement provincial permettent désormais aux particuliers qui investissent dans des corporations de développement économique communautaire (CDEC) admissibles d'obtenir un crédit d'impôt de 50 %, pouvant aller jusqu'à 125 000 \$, sur un investissement pouvant atteindre 250 000 \$. Cette mesure est beaucoup plus généreuse que ce que proposent des provinces voisines. Les investissements dans les CDEC du Nouveau-Brunswick peuvent être admissibles à un REER, sous réserve que la CDEC ait obtenu son admissibilité individuelle auprès de l'ARC.

Réduction des émissions liées au transport

46 Travailler dans le but d'avoir 2 500 véhicules électriques sur les routes du Nouveau-Brunswick d'ici à 2020 et 20 000 véhicules d'ici à 2030.

Statut : En cours **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

Le Nouveau-Brunswick compte actuellement plus de 473 véhicules électriques.

- Les investissements dans l'infrastructure de recharge des véhicules électriques ont permis au Nouveau-Brunswick de devenir la première province entièrement connectée au Canada, avec un réseau de recharge rapide pour les véhicules électriques couvrant plus de 27 collectivités. Ces investissements ont été réalisés par Ressources naturelles Canada, Énergie NB, le gouvernement provincial et des organisations privées.

47 Mettre en œuvre une stratégie des véhicules électriques qui spécifie les mesures incitatives, les règlements, les politiques, les programmes et les infrastructures de recharge requis pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus pour les véhicules électriques.

Statut : En cours **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

Le gouvernement provincial a mis l'accent sur les possibilités de mettre en place l'infrastructure requise pour la prise en charge d'un nombre croissant de véhicules électriques dans la province.

Il existe actuellement une mesure d'encouragement à l'achat d'un véhicule électrique (VE) de 2 500 \$ à 5 000 \$. Le montant de cette prime s'élève à 2 500 \$ pour les véhicules hybrides rechargeables et à 5 000 \$ pour les VE à batterie. Depuis l'entrée en vigueur de cette prime fédérale d'encouragement, en mai 2019, la moyenne des ventes enregistrées au Nouveau-Brunswick s'élève à 63 VE par trimestre, ce qui indique, si la tendance se poursuit, que le Nouveau-Brunswick pourrait connaître une augmentation de 325 % des ventes des VE pour le premier exercice du programme d'encouragement à l'achat.

La province compte actuellement 174 bornes de recharge de niveau 2, 38 bornes de recharge rapide CC de niveau 3 et 48 bornes de recharge ultrarapides Tesla.

48 *Travailler en collaboration avec l'industrie, les expéditeurs et d'autres intervenants afin de cerner des possibilités et d'établir des partenariats en vue de faciliter le développement du transport multimodal (routier, ferroviaire, maritime et pipelines) afin d'en améliorer l'efficacité et de réduire les émissions de GES.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

En 2017, le gouvernement provincial a mis en place un comité ferroviaire interministériel pour étudier les possibilités de mieux utiliser le rail comme mode de transport économique et respectueux de l'environnement dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. Le comité a produit un rapport proposant différentes options pour transférer le transport des marchandises de la route au rail.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure s'est associé à Opportunités Nouveau-Brunswick, au Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick, à l'Association du camionnage des provinces de l'Atlantique ainsi qu'aux ports et aux aéroports pour améliorer l'efficacité du réseau de transport, ce qui comprend l'utilisation de modes de transport plus respectueux de l'environnement. Le gouvernement provincial a notamment plaidé ardemment pour l'accélération du réaménagement du tronçon de 40 km, encore à deux voies, sur la route 185 au Québec. Un tel élargissement réduira la nécessité de séparer les longs ensembles routiers à la frontière et d'utiliser deux tracteurs sur la section qui n'est pas encore à quatre voies.

49 *Travailler avec les partenaires du camionnage de marchandises, afin d'améliorer l'efficacité du carburant des camions de marchandises, en installant des dispositifs éprouvés qui permettent d'économiser du carburant et de nouvelles caractéristiques aérodynamiques de motorisation, tout en s'attaquant aux obstacles réglementaires de la réalisation; piloter l'utilisation de carburants de rechange, tels le gaz naturel, sera aussi considéré.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie / Transports et Infrastructure**

Les pneus larges uniques peuvent remplacer les pneus jumelés des véhicules commerciaux en vue d'accroître les économies d'essence. L'utilisation de ces pneus au Nouveau-Brunswick nécessite l'obtention d'un permis. Le gouvernement provincial demandera l'autorisation de modifier le Règlement sur les dimensions et la masse des véhicules pour y inclure les pneus larges uniques, ce qui supprimerait l'obligation de permis.

Le gouvernement provincial participe à un groupe de travail FPT sur la modification des véhicules lourds. Le mandat de ce groupe de travail consiste à examiner l'actuel parc de véhicules lourds en explorant les possibilités de conversion des parcs vers d'autres sources de carburant, ainsi que les équipements et les technologies pouvant être installés sur un véhicule après sa vente en vue de le modifier dans une optique de réduction des émissions de GES. Le groupe de travail contribuera à une meilleure compréhension de la composition du parc de véhicules du secteur du camionnage, des obstacles à une amélioration de son efficacité énergétique, des défis pour estimer le rendement des technologies d'économie de carburant, ainsi que des politiques, des programmes et des règlements existants visant à réduire les émissions de GES des véhicules lourds.

Le gouvernement provincial a sollicité la participation des intervenants et une étude approfondie a été réalisée. Il a conclu à l'impossibilité, pour le moment, d'un projet pilote sur l'utilisation de combustibles de substitution (p. ex., le gaz naturel).

Le gouvernement provincial maintiendra sa collaboration avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait aux prochaines initiatives relatives aux changements climatiques et pour suivre les progrès technologiques dans le secteur du camionnage à longue distance utilisant des carburants de rechange. Le gouvernement provincial pourra réévaluer la viabilité d'un projet pilote si les conditions deviennent favorables ultérieurement.

50 *Collaborer avec les gouvernements municipaux et locaux afin d'élargir les options de déplacement propres, comme des stationnements de choix pour les véhicules électriques, le transport en commun, le covoiturage, le conavettage, le vélo et la marche.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial a travaillé sur une initiative d'innovation dans les transports publics, en collaboration avec la Commission de services régionaux (CSR) de Kent, pour étudier diverses modalités susceptibles de déboucher sur différentes solutions potentielles en matière de transport en commun dans la région de Kent. La CSR de Kent se charge actuellement d'approfondir ces différentes solutions.

Le gouvernement provincial poursuit son exploration des différents choix visant d'autres modes de transport. Le personnel a participé, dans ce cadre, à une diversité de groupes de travail, de symposiums et de séminaires dans toute la province.

51 *Promouvoir une planification du transport collectif à l'échelle régionale dans le but de coordonner les itinéraires et d'améliorer l'accès.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

En 2017–2018, le gouvernement provincial a collaboré étroitement avec les collectivités et avec un partenaire privé pour mettre en place, sous la forme d'un projet pilote de deux ans, un système de transport en commun aller-retour, deux fois par jour, entre Saint John et St. Stephen. Les résultats de ce projet pilote ne justifiaient pas la poursuite de l'initiative.

Le gouvernement provincial a travaillé sur une initiative d'innovation dans les transports publics, en collaboration avec la Commission de services régionaux (CSR) de Kent, pour étudier diverses modalités susceptibles de déboucher sur différentes solutions potentielles en matière de transport en commun dans la région de Kent.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a coprésidé un comité FPT ayant recensé différentes solutions pour garantir la durabilité à long terme, des services de transport interurbain par autocar au Canada.

Réglementation des émissions de l'industrie

52 *Élargir les obligations de déclaration pour les installations qui émettent annuellement au moins 10 000 tonnes d'émissions de GES ainsi que les exigences administratives pour celles qui émettent au moins 25 000 tonnes d'émissions de GES par année, d'ici la fin de 2017, respectivement, puis travailler avec l'industrie afin d'assurer une transition en douceur*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

En 2017, le gouvernement provincial a modifié les agréments d'exploitation pour les installations industrielles qui émettent au moins 10 000 t de GES par an. Désormais, ces installations doivent déclarer leurs émissions de GES au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, en passant par l'outil de déclaration du guichet unique en ligne du gouvernement fédéral. Cette mesure a eu pour conséquence la collecte et l'exploitation, dans le cadre de l'inventaire des émissions de GES de la province et de ses prévisions en la matière, de renseignements sur les émissions de GES de sept installations industrielles supplémentaires. Le gouvernement provincial a également modifié les agréments d'exploitation sur la qualité de l'air pour les installations concernées, afin d'étendre les exigences en matière de gestion des GES aux installations qui émettent au moins 25 000 t de GES par an. Ces modifications portant sur les agréments ont été menées à terme en 2019.

53 *Établir des plafonds d'émissions pour les plus grandes industries émettrices en concertation avec les parties prenantes pertinentes, le gouvernement fédéral et d'autres provinces afin de veiller à ce que la réglementation soit efficace à réduire les émissions de GES, tout en étant juste et équitable.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Les émissions des grands émetteurs du Nouveau-Brunswick sont actuellement réglementées en vertu du système de tarification fondée sur le rendement (STFR) fédéral. Cependant, le gouvernement provincial élabore actuellement un STFR pour le Nouveau-Brunswick comme moyen de réglementer les émissions des grands émetteurs industriels de la province, y compris le secteur de la production d'électricité. Des modifications ont été apportées à la Loi sur les changements climatiques en mars 2020 pour permettre la mise en place du STFR du Nouveau-Brunswick.

54 *Élargir l'exigence de plans en matière de gestion des gaz à effet de serre à l'intention des émetteurs industriels du Nouveau-Brunswick (2015), afin d'y joindre l'élaboration d'un plan de gestion de l'énergie, qui cadre avec la condition de l'approbation de l'exploitation, au titre du Règlement sur la qualité de l'air de la Loi sur l'assainissement de l'air.*

Statut : À venir **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial fait actuellement porter ses efforts sur la mise en place du système de tarification fondé sur le rendement (STFR) du Nouveau-Brunswick pour réglementer les émissions de GES des grands émetteurs industriels. Un examen sera entrepris ultérieurement pour déterminer l'intérêt de cette mesure à la lumière des exigences relatives au STFR en matière de déclaration et de vérification.

Réduction des émissions de GES des déchets

55 *Exiger que toutes les commissions de services régionaux augmentent la diversion des déchets organiques et des matières recyclables des décharges.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

En octobre 2019, le gouvernement provincial a annoncé son intention d'élaborer un programme de responsabilité élargie des producteurs d'emballages et de papier imprimé. La responsabilité élargie des producteurs est une politique environnementale qui donne l'occasion à l'industrie d'assumer son obligation d'assurer la gestion en fin de vie des produits qu'elle fabrique. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux mènera des consultations avec les principaux intervenants, accompagnées d'un dialogue plus large, pour élaborer le cadre de ce programme.

Le gouvernement provincial mène actuellement une étude sur les déchets solides. Il s'agit d'un examen indépendant du modèle de service relatif à la gestion des déchets solides en vigueur depuis 30 ans. L'étude sera examinée en vue d'émettre d'éventuelles recommandations sur le réacheminement des matières organiques.

56 *Aider à améliorer davantage la saisie des gaz de décharges régionales de déchets solides.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Les six décharges du Nouveau-Brunswick exploitent toujours des systèmes de gestion des gaz de décharge. Cinq de ces décharges produisent de l'électricité à partir du captage du méthane.

Le gouvernement provincial continuera à financer de futures améliorations dans le cadre d'un processus permanent.

Émissions moindres de l'agriculture

57 *Collaborer avec le gouvernement fédéral pour promouvoir l'adoption de pratiques de gestion agricole bénéfiques qui atténuent les GES.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Agriculture, Aquaculture et Pêches**

Le gouvernement provincial a mené à bien des négociations avec le gouvernement fédéral sur un financement partagé dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) (2018–2023).

Cet accord comprend des mesures financières d'encouragement pour aider les producteurs à évaluer les risques environnementaux et climatiques associés à leurs activités, à acquérir des connaissances et des outils pour faire face à ces risques et à améliorer le territoire agricole.

Depuis janvier 2018, le programme du PCA accorde des fonds pour des mesures d'atténuation des répercussions des gaz à effet de serre. Quatre-vingt-deux projets ont reçu 42 % du budget du programme. Il s'agissait, notamment, de projets de drainage des terres, d'agriculture de précision, de planification de la gestion des éléments nutritifs, de vérifications et de modernisations énergétiques, ainsi que de systèmes énergétiques renouvelables.

Puits et crédits de carbone

58 *Continuer de favoriser les occasions d'accroître les puits forestiers et les puits agricoles de carbone dans le cadre de l'élaboration et de la promotion de programmes forestiers viables et de méthodes de gestion avantageuses en agriculture.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie / Agriculture, Aquaculture et Pêches**

En ce qui concerne les puits de carbone agricoles et la promotion des pratiques de gestion bénéfiques, les producteurs peuvent avoir recours au financement du Partenariat canadien pour l'agriculture pour acheter du matériel de semis direct, planter des brisevent, restaurer des terres humides et végétaliser des zones riveraines.

Le gouvernement provincial adopte une approche à la fois stratégique et opérationnelle pour atténuer les changements climatiques grâce à la gestion forestière.

Du point de vue stratégique, le gouvernement provincial a intégré un processus d'estimation de l'apport en carbone à la croissance des peuplements et à l'amélioration des rendements. Un tel processus a permis d'évaluer les stocks actuels de carbone forestier et de prévoir leur évolution d'ici 80 ans. Cette capacité de prévision permet de quantifier les compromis à effectuer, dans le cadre de l'examen de divers scénarios de stratégie forestière, entre les stocks de carbone forestier et d'autres valeurs.

Sur le plan opérationnel, le gouvernement provincial œuvre actuellement à comprendre le rôle de la gestion forestière sur l'apport en carbone à l'échelle des peuplements et des forêts, et à déterminer comment maintenir ce réservoir de carbone à la lumière des changements dans les perturbations naturelles (p. ex., la sécheresse, le vent) de la croissance et du rendement.

Les gouvernements fédéral et provinciaux, l'industrie et les universités ont renouvelé un partenariat de financement de cinq ans (2018–2022) pour poursuivre une intervention précoce ciblée contre une épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette dans le Canada atlantique, dans le but de protéger les habitats forestiers, le piégeage du carbone forestier et l'économie tributaire de la forêt contre les effets de la mortalité généralisée des arbres.

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement énergétique a entrepris tous les ans un contrôle de la tordeuse des bourgeons de l'épicéa et a surveillé les populations de tordeuses et leurs répercussions sur la forêt. Dans l'ensemble, les populations de tordeuses sont relativement stables, et une défoliation localisée et légère a été détectée. Aucune augmentation de la mortalité des arbres n'en a découlé.

59

Encourager la restauration, la préservation et la gestion des tampons verts et des forêts urbaines.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial encourage l'expansion, la restauration, la préservation et la gestion des tampons verts et des forêts urbaines par le biais du processus réglementaire de délivrance de permis de modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide (MCETH). Les demandeurs doivent s'efforcer d'éviter, dans la mesure du possible, de travailler à moins de 30 m des cours d'eau et des terres humides, de minimiser les effets lorsqu'ils sont inévitables et de compenser les effets qui se produisent effectivement. La feuille d'examen MCETH offre de l'aide aux demandeurs, notamment sur la justification des effets inévitables et de leur minimisation. Des lignes directrices et des documents d'information relatifs à l'importance des terres humides et des cours d'eau, ainsi que de leurs zones tampons, sont également disponibles en ligne.

Le gouvernement provincial a publié une version mise à jour de la carte de référence MCETH en janvier 2020 et a tenu des séances d'information avec les intervenants et avec le public dans toute la province. Les terres humides constituent un important puits de carbone naturel.

60

Explorer la possibilité de participation sur les marchés d'échange de crédits de carbone (volontaires et réglementés), comme moyen de saisir les émissions de GES et les opportunités économiques pour les Néo-Brunswickois, conformément à la conception acceptée de projets de compensation, ainsi que de protocoles de mesure et de vérification.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a collaboré avec le gouvernement fédéral, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, dans le contexte du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, pour examiner les possibilités d'un cadre pancanadien de compensation des GES. Ce cadre vise à fournir des conseils aux provinces et aux territoires qui élaborent ou qui exploitent un programme de compensation.

En septembre 2019, le gouvernement provincial a commandé une étude pour mettre en évidence l'offre potentielle de crédits compensatoires au Nouveau-Brunswick. Un rapport provisoire a été rédigé et est en cours d'examen. Le gouvernement provincial a l'intention de dialoguer avec un certain nombre d'intervenants ciblés sur les résultats de cette étude, afin d'intégrer leurs commentaires dans le rapport final, prévu pour 2020.

61

Encourager l'utilisation de produits du bois (un matériau de construction renouvelable qui retient le carbone à long terme) dans la construction, notamment dans les codes du bâtiment, les normes et les politiques d'approvisionnement.

Statut : En cours **Ministère responsable : Justice et Sécurité publique**

Lorsque le Code national du bâtiment de 2015 sera adopté, il permettra la construction de bâtiments à charpente de bois pouvant compter jusqu'à six étages.

Planification pour le développement intelligent et à faibles émissions de carbone

62 *Encourager des pratiques de planification du territoire communautaire et régional, qui comprennent l'efficacité énergétique, la conservation de l'énergie, la séquestration du carbone, les émissions réduites, les environnements bâtis sains, et qui intègrent et encouragent les collectivités à améliorer la disponibilité et l'accessibilité à d'autres formes de transport, dont la marche, le cyclisme et le transport en commun.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Des employés du gouvernement provincial ont participé à la Conférence des urbanistes de l'Atlantique 2018, à Moncton. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux fournit toujours aux planificateurs de l'utilisation des sols du Nouveau-Brunswick des renseignements sur les changements climatiques et sur l'adaptation aux changements climatiques à mesure qu'ils deviennent disponibles, leur offrant notamment des webinaires et des données climatiques récentes.

Le gouvernement provincial a créé un groupe de travail provincial sur l'environnement bâti sain. L'un de ses objectifs consiste à promouvoir le transport actif et un mode de vie sain. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux emploie ce prisme pour examiner les plans d'urbanisme.

63 *Offrir des incitatifs pour promouvoir la croissance intelligente (milieu naturel, édifices écoénergétiques et aménagement à faible incidence) et la conception de collectivités durables.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial encourage l'utilisation des infrastructures naturelles pour gérer les eaux pluviales dans différents environnements, pour protéger les infrastructures et les collectivités contre les ondes de tempête, pour réduire l'érosion du littoral et la charge de sédiments dans les cours d'eau, pour améliorer le traitement des sources d'eau potable, etc.

Le Fonds en fiducie pour l'environnement a financé, en 2017–2018 et en 2018–2019, des projets visant à mieux comprendre les transports et l'aménagement du territoire, ainsi que les émissions de GES qui en découlent.

64 *Tenir compte de la réduction des émissions de GES dans les évaluations du cycle de vie de tous les projets d'infrastructure.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

Le gouvernement fédéral exige l'application d'un prisme climatique et d'une démarche d'évaluation des risques pour que des mesures soient prises pour réduire les émissions de GES des projets d'infrastructure importants dont il partage les coûts avec le gouvernement provincial.

Un prisme climatique et une évaluation des risques sont appliqués aux grands projets d'infrastructure dont les coûts sont partagés avec le gouvernement fédéral. Cette exigence fédérale vise à faire en sorte que des mesures soient prises pour réduire les émissions de GES.

La Politique d'écologisation des bâtiments du gouvernement provincial comporte un prisme sur la réduction des GES permettant de veiller à ce que cet aspect fasse partie de la planification des immobilisations à long terme.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure améliore régulièrement sa modélisation de la gestion des actifs pour les routes afin de veiller à ce qu'elles soient en bon état, permettant des économies en carburant et une réduction associée des émissions de GES provenant de la circulation des véhicules commerciaux et de tourisme.

65 *Inclure dans la prochaine modernisation de la Loi sur l'urbanisme et de la Loi sur les municipalités la capacité de répondre aux besoins des administrations locales et tenir compte de leurs priorités d'atténuation.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

La Loi sur l'urbanisme et la Loi sur la gouvernance locale du gouvernement provincial ont été modernisées et promulguées le 1er janvier 2018.

Chacune de ces nouvelles lois prévoit la capacité de répondre aux besoins des gouvernements locaux et à leurs priorités en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Comprendre les effets des changements climatiques

66 Renforcer les capacités de recherche sur les effets des changements climatiques en définissant les priorités de recherche et en favorisant une collaboration accrue et l'échange de renseignements entre les partenaires (p. ex. : établissements universitaires, autres régions, gouvernement fédéral, ONG).

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial dispose d'un réseau de recherche fonctionnel et d'un certain nombre d'experts en changements climatiques de premier plan qui participent activement à la recherche sur ce sujet.

Une analyse est en cours pour résumer les travaux réalisés jusqu'ici. Elle permettra au gouvernement de mieux comprendre les lacunes et de mieux définir les domaines prioritaires à des fins de recherche et de financement. Le gouvernement provincial continuera de financer la recherche sur le climat par l'entremise du Fonds en fiducie pour l'environnement.

67 Élaborer une approche mieux coordonnée pour suivre les changements touchant l'environnement physique (p. ex. la température, les précipitations, les niveaux de la mer et la migration de parasites et d'espèces envahissantes) en collaboration avec d'autres partenaires afin d'être en mesure de créer de futurs modèles climatiques.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial collabore avec un vaste réseau d'intervenants et de partenaires dans le cadre du suivi des changements touchant l'environnement physique en vue de créer de futurs modèles climatiques. Exemples :

- Scénarios d'élévation du niveau de la mer et d'inondations préparés par R.J. Daigle Enviro Ltd en 2010, mis à jour et utilisés pour étayer les échanges avec les collectivités et de la planification de l'adaptation;
- Suivi, par l'Université de Moncton des températures dans le centre-ville de Moncton et dans les régions rurales à l'extérieur du centre-ville afin de montrer les effets potentiels des chaleurs extrêmes sur la santé publique;
- Suivi, par la Station de recherche de Grand Manan, sur les baleines et les oiseaux de mer, le réchauffement des températures des eaux côtières de la baie de Fundy et la réaction des espèces marines à ce phénomène.

68 Obtenir les prévisions les plus récentes sur les changements climatiques pour toutes les régions de la province et s'assurer que la capacité de modélisation nécessaire existe afin d'appuyer la prise de décisions, y compris la planification.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial a acquis les ensembles de données et les cartes des projections des changements climatiques les plus récents pour la période d'observation historique de 1980 à 2010 et pour les périodes futures de 2020, de 2050 et de 2080. On dispose de 29 variables climatiques différentes. Ces données sont essentielles pour mener les évaluations des risques et de la vulnérabilité nécessaires à la réalisation des plans d'adaptation aux changements climatiques pour les collectivités, pour les municipalités, pour les secteurs et pour les ministères. Le gouvernement provincial continuera, au besoin, de mettre à jour ces données.

69 Obtenir et rendre publiques les données LiDAR pour la cartographie des élévations de terrain pour une utilisation dans tous les secteurs relativement à la planification des futures conditions climatiques, particulièrement pour la cartographie des risques d'inondation et l'érosion côtière.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Service Nouveau-Brunswick**

Le gouvernement provincial a acquis les données LiDAR accessibles au public pour l'ensemble de la province. Ces données peuvent notamment être utilisées dans la planification des conditions climatiques futures et seront utiles aux intervenants engagés dans le processus de planification de l'adaptation.

La nouvelle cartographie est accessible sur le site Web de GeoNB.

70 *Soutenir le développement d'outils analytiques et pédagogiques, afin d'aider les collectivités, les propriétaires des infrastructures (routes, lignes électriques, etc.) et le secteur des ressources naturelles à cerner leurs vulnérabilités et à prendre des mesures d'adaptation.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial appuie l'élaboration d'outils analytiques et pédagogiques permettant aux collectivités, aux propriétaires d'infrastructures et au secteur des ressources naturelles de mieux tenir compte des effets des changements climatiques dans la prise de décisions.

Depuis 2017, trois documents de référence ont été élaborés et continuent d'être mis à jour. Il s'agit notamment d'un rapport sur les estimations mises à jour de l'élévation du niveau de la mer et des inondations pour les secteurs côtiers du Nouveau-Brunswick (Daigle, 2017), d'un guide pour la planification de l'adaptation aux changements climatiques pour les collectivités et d'un rapport sur les scénarios climatiques futurs pour le Nouveau-Brunswick. D'autres outils et d'autres ressources financés par l'intermédiaire de programmes comme le Fonds en fiducie pour l'environnement continuent d'être élaborés par les intervenants.

Construction d'infrastructures pouvant résister aux changements climatiques

71 *Promouvoir et utiliser les milieux naturels (p. ex. : forêts, terres humides, marais salés, plaines inondables) comme outil important pour atténuer les répercussions des changements climatiques.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial poursuit la promotion et l'utilisation de l'infrastructure naturelle comme outil important pour se protéger contre les effets des changements climatiques. Grâce à l'application de la Politique de conservation des terres humides du Nouveau-Brunswick, les marais côtiers et les terres humides de la plaine inondable du fleuve Saint-Jean sont classés comme des terres humides d'importance provinciale sur lesquelles les activités autorisées sont très limitées.

Le gouvernement provincial a publié, le 1er janvier 2020, une version mise à jour de la carte de référence pour la modification des cours d'eau et des terres humides (MCETH).

La feuille d'examen MCETH inclut la justification des effets inévitables et de leur minimisation, et des lignes directrices et des documents d'information relatifs à l'importance des terres humides et des cours d'eau, ainsi que de leurs zones tampons, disponibles en ligne. Des documents d'orientation en ligne ont également été mis au point et une campagne d'éducation et de sensibilisation est en cours d'élaboration. Une collaboration permanente a cours avec les ONG et les intervenants.

Les gouvernements provincial et fédéral se sont associés, début 2019, pour soutenir trois projets dans le cadre du programme Renforcer la capacité et l'expertise régionales en matière d'adaptation (RCERA) de Ressources naturelles Canada. L'un de ces projets porte notamment sur la mise en place d'une communauté de pratique sur les infrastructures naturelles pour les planificateurs, les ingénieurs, les municipalités et les ONG.

72 *Veiller à ce que les répercussions des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes soient prises en compte dans toutes les décisions relatives aux infrastructures et lors de l'évaluation du cycle de vie de tous les projets d'infrastructure (conception, construction ainsi qu'exploitation et entretien).*

Statut : En cours **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

Le gouvernement provincial tient compte des effets des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes dans les décisions relatives aux infrastructures et dans l'évaluation du cycle de vie des projets d'infrastructure.

Les infrastructures provinciales telles que les routes et les ponts sont conçues selon les spécifications et les normes établies par des groupements d'ingénieurs agréés en vue de résister aux futures conditions climatiques. Par exemple :

Dans les zones plates et les plaines inondables, les ponts sont généralement construits à 1,0 m au-dessus du niveau d'inondation le plus élevé jamais enregistré. Dans les cas du pont Odilon sur la rivière Tracadie et du pont Anderson sur la rivière Miramichi N.-O., tous deux situés en zone côtière, le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) a pris en compte les dernières prévisions d'élévation du niveau de la mer de Daigle (2017) pour déterminer les élévations appropriées des tabliers de ponts.

Les travaux de rehaussement du chemin de l'île Darlings ont été achevés en décembre 2019. La surélévation de la route réduira considérablement le risque d'immobilisation des véhicules des résidents advenant de nouvelles inondations semblables à celles de 2018 et de 2019.

Le gouvernement provincial poursuit ses investissements dans l'entretien des digues afin de fournir la protection nécessaire contre les épisodes de tempêtes et contre l'élévation du niveau de la mer lorsque l'infrastructure provinciale est compromise.

Le gouvernement provincial a travaillé en collaboration avec la Nouvelle-Écosse pour accroître la sensibilisation au risque climatique menaçant l'isthme de Chignecto et examine des avenues pour protéger le couloir de transport de l'isthme contre les répercussions du changement climatique.

73 *Travailler en collaboration avec les propriétaires d'infrastructures provinciales (p. ex. ministère des Transports et de l'Infrastructure, Énergie NB, Bell Aliant) afin de faire en sorte que les plans d'adaptation aux changements climatiques soient prêts pour toutes les infrastructures essentielles d'ici à 2020.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial a rencontré tous les propriétaires d'infrastructures essentielles, notamment Bell Aliant, Énergie NB et Rogers Communications, pour recueillir des renseignements préliminaires sur la planification de l'adaptation aux changements climatiques.

Énergie NB a mis sur pied un comité de travail officiel sur l'adaptation aux changements climatiques et travaille à terminer un plan d'adaptation aux changements climatiques pour le service public.

Le gouvernement provincial a lancé le programme ADAPTATIONSanté pour le Nouveau-Brunswick. Le projet consiste notamment à évaluer les vulnérabilités aux changements climatiques, sur le plan de la santé, des établissements de santé et de leurs régions, ainsi que les plans d'adaptation établis en conséquence.

74 *Travailler en collaboration avec les municipalités pour évaluer les vulnérabilités des infrastructures essentielles (p. ex. les réseaux d'approvisionnement en eau potable et les systèmes de traitement des eaux usées) et s'assurer qu'elles sont adaptées aux effets des changements climatiques.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Plusieurs municipalités ont commencé à évaluer, dans le cadre du processus de planification de l'adaptation, la vulnérabilité de leurs infrastructures essentielles, notamment en matière d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées.

La planification de l'adaptation aux changements climatiques continue d'être financée par le biais du Fonds en fiducie pour l'environnement.

De plus, tous les gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick doivent évaluer plus avant leurs actifs par rapport aux incidences des changements climatiques, dans le cadre de leurs exigences en matière de gestion des actifs. Ces travaux s'inscrivent en complément aux activités de planification de l'adaptation dans les municipalités.

75 *Élaborer des lignes directrices pour la prise en compte des changements climatiques dans la prise de décisions relatives aux infrastructures.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial tient compte des conséquences des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes dans la prise de décisions en matière d'infrastructure.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure et le Secrétariat des changements climatiques collaborent à l'examen du Manuel de gestion de l'environnement provincial afin de cibler des possibilités d'intégration de renseignements plus détaillés sur les risques liés aux changements climatiques pour les infrastructures provinciales.

De plus, tous les gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick doivent évaluer plus avant leurs actifs par rapport aux incidences des changements climatiques, dans le cadre de leurs exigences en matière de gestion des actifs.

Appui de la planification de l'adaptation à l'échelle communautaire

76 Assurer un soutien aux ONG et aux partenaires communautaires locaux afin qu'ils puissent continuer à guider les collectivités dans la planification de l'adaptation.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le Fonds en fiducie pour l'environnement continue d'aider plusieurs secteurs à élaborer des initiatives d'adaptation. Il s'agit notamment de municipalités qui recensent les principales vulnérabilités touchant leurs collectivités et trouvent des solutions pour y remédier, de commissions de services régionaux qui élaborent des plans d'adaptation régionaux, de chercheurs qui produisent des données et des outils liés au climat, ainsi que d'ONG qui élaborent et qui diffusent du matériel éducatif et de sensibilisation, tout en menant des efforts collaboratifs à l'échelon de tous les secteurs. Des travaux sont également en cours pour aider les collectivités des Premières Nations à élaborer des plans d'adaptation aux changements climatiques.

77 Mettre en application progressivement la préparation et la mise en œuvre obligatoires de plans d'adaptation aux changements climatiques pour les collectivités qui présentent des demandes de financement provincial visant l'infrastructure. Soutenir le renforcement des capacités, afin de permettre cette mesure et élaborer des lignes directrices pour aider à préparer les plans d'adaptation requis.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Les efforts actuels visent à fournir un soutien continu aux gouvernements locaux et aux administrations municipales dans leurs efforts de planification de l'adaptation. Les mesures 81 et 82 témoignent du travail en cours pour mener à bien la planification de l'adaptation des collectivités. Un guide a été élaboré et distribué pour aider les collectivités dans leurs efforts de planification de l'adaptation.

78 Planifier des mesures d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle régionale et habiliter les commissions de services régionaux à coordonner cet exercice.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Des travaux sont en cours pour soutenir les efforts de planification de l'adaptation régionale dans toute la province. Ce travail a été financé par le Fonds en fiducie pour l'environnement.

À ce jour, les commissions de services régionaux ayant mené à terme leur plan d'adaptation aux changements climatiques sont les suivantes : CSR Nord-Ouest, CSR Chaleur et CSR Sud-Ouest. Les CSR de la Péninsule acadienne et Sud-Est poursuivent leurs travaux à cet égard. Ces travaux profiteront aux municipalités ainsi qu'aux districts de services locaux (secteurs non constitués en municipalités) qui n'ont souvent pas la capacité d'élaborer des plans d'adaptation.

Le gouvernement provincial continuera de faciliter ces efforts en fournissant des conseils, du matériel, des projections climatiques locales et des outils, tels que des cartes des risques d'inondations côtières et intérieures, des données et des cartes LiDAR, les niveaux d'inondations historiques, ainsi que les taux d'érosion côtière.

79 Inclure dans la prochaine modernisation de la Loi sur l'urbanisme et de la Loi sur les municipalités la capacité de répondre aux besoins des administrations locales et tenir compte de leurs priorités d'adaptation.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

La Loi sur l'urbanisme et la Loi sur la gouvernance locale modernisées ont été promulguées le 1er janvier 2018.

Chacune de ces nouvelles lois prévoit de nouveaux outils, notamment l'attribution de pouvoirs élargis aux gouvernements locaux.

80 Mettre en œuvre des énoncés d'intérêt provincial en vertu de la Loi sur l'urbanisme pour établir des normes et des exigences provinciales visant la lutte contre les changements climatiques à l'échelle communautaire.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

À ce jour, aucune déclaration d'intérêt provincial n'a été établie.

81 *Travailler en collaboration avec les cités du Nouveau-Brunswick afin de faire en sorte que les évaluations des vulnérabilités et les plans d'adaptation aux changements climatiques soient prêts d'ici à 2020.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Toutes les villes du Nouveau-Brunswick ont terminé l'évaluation des vulnérabilités et les plans d'adaptation.

82 *Travailler en collaboration avec les municipalités et les commissions de services régionaux afin de faire en sorte que les évaluations des vulnérabilités et les plans d'adaptation aux changements climatiques soient prêts d'ici à 2020 pour nos municipalités qui font face aux plus grands risques.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Les municipalités présentant les risques les plus élevés ont terminé la production de leur évaluation des vulnérabilités et de leur plan d'adaptation. Aux fins de la présente mesure, les municipalités présentant les risques les plus élevés sont les collectivités côtières ayant des antécédents d'inondation.

Adaptation des ressources naturelles et de l'agriculture

83 *Intégrer les connaissances sur les changements climatiques dans les plans d'exploitation des terres de la Couronne, la planification sylvicole et tous les plans de gestion forestière.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

Le gouvernement provincial adopte une approche à la fois stratégique et opérationnelle pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques en nouant des partenariats en vue de la mise en œuvre d'initiatives pédagogiques, de formation et de recherche.

En mars 2018, le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a organisé une séance d'information intitulée Adapter les forêts et les écosystèmes du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques. Des conférenciers du Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick, de Conservation de la nature Canada, de l'Université de Moncton et de Ressources naturelles Canada y ont pris la parole. Cette séance a permis de mieux faire connaître les politiques et l'état de la science actuels en matière de changements climatiques et d'analyser les prochaines étapes nécessaires pour respecter les engagements du Nouveau-Brunswick d'adapter la gestion des ressources naturelles aux changements climatiques. Une série de mesures à prendre concernant les menaces, les possibilités et les défis mis en évidence à l'occasion d'une séance ont été priorisées par le Ministère en vue de la planification de l'adaptation.

Deux projets de recherche collaborative ont débuté :

- 1) Le premier, mené avec le Service canadien des forêts (SCF), porte sur la mise en évidence des effets des scénarios climatiques prévus sur la régénération des arbres, à l'échelle du peuplement, et sur leur intégration, par le ministère des Ressources naturelles et du Développement énergétique, dans ses outils de planification de la gestion forestière.
- 2) Le deuxième, mis en œuvre avec l'UNB, le SCF et l'Institut de recherche sur les feuillus nordiques, vise à évaluer les coûts et les avantages de l'adaptation aux changements climatiques dans les conditions des différents régimes éoliens et de sécheresse que connaissent les forêts du Nouveau-Brunswick. Ces projets appuient également les mesures 84 et 90.

Un plan de gestion des routes de la Couronne comprenant une évaluation de la vulnérabilité pour éclairer les futures décisions de gestion des actifs a été élaboré.

84 *Travailler en collaboration avec les gestionnaires des ressources naturelles afin de faire en sorte que les plans d'adaptation aux changements climatiques soient prêts d'ici à 2022 pour faire face aux principales menaces liées aux changements climatiques.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

Le gouvernement provincial a entrepris des efforts pour mieux comprendre comment les changements climatiques prévus pourraient influencer les futures activités de lutte contre les feux de forêt. Une charte de projet a été élaborée.

Une planification est en cours pour déterminer la meilleure façon de relier les résultats des mesures 58, 83 et 90 avec les processus de gestion des ressources existants en vue de garantir la mise en place, d'ici 2022, des plans d'adaptation aux changements climatiques.

85 Appuyer la recherche concernant les répercussions des changements climatiques sur l'agriculture et examiner les possibilités de nouvelles cultures et de nouveaux débouchés commerciaux découlant des conditions de croissance changeantes.

Statut : En cours **Ministère responsable : Agriculture, Aquaculture et Pêches**

Le gouvernement provincial a mené à terme des négociations avec le gouvernement fédéral sur un financement partagé dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) (2018–2023). L'un des éléments de cette entente concerne la recherche et l'innovation.

Bien que les projets traitant plus particulièrement des changements climatiques ne soient pas sollicités, la priorité est accordée aux projets qui intègrent cet enjeu, notamment ceux qui portent sur de nouvelles cultures susceptibles de réagir positivement dans le cadre des différents scénarios de changements climatiques.

À ce jour, 15 projets de recherche ayant des implications en matière de changements climatiques ont reçu un financement. Il s'agit notamment de projets portant sur des recherches en matière d'application efficace de l'azote, sur le réseau météorologique agricole du Nouveau-Brunswick, sur les effets du stress hydrique et de l'irrigation d'appoint sur la production de pommes de terre dans les conditions des changements climatiques, sur la promotion de la santé de sols résilients et de services écosystémiques, grâce à diverses cultures de couverture, et sur des valeurs de référence en matière de santé des sols.

86 Encourager une plus grande attention aux changements climatiques dans les futures ententes fédérales-provinciales-territoriales de financement.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Agriculture, Aquaculture et Pêches**

L'accord du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) pour la période 2018–2023 met davantage l'accent sur les changements climatiques. Le gouvernement provincial, grâce aux possibilités offertes par les programmes du PCA, progresse dans l'atteinte de ses engagements pris dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques de la province.

87 Prendre des mesures pour favoriser des pratiques agricoles qui encouragent la santé des sols et qui réduisent les risques d'érosion.

Statut : En cours **Ministère responsable : Agriculture, Aquaculture et Pêches**

Le Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) comprend des mesures financières d'encouragement pour aider les producteurs à évaluer les risques environnementaux et climatiques associés à leurs activités, à acquérir des connaissances et des outils pour faire face à ces risques, et à les aider à améliorer le territoire agricole. Depuis 2018, 85 projets liés à l'adaptation aux changements climatiques ont reçu 46 % du budget alloué aux pratiques de gestion optimales du PCA. Ces projets portaient sur le drainage des sols, la conservation des sols, la protection des zones riveraines, l'approvisionnement en eau et la gestion de l'irrigation.

88 Établir un programme d'aide à la restauration des bandes riveraines dans les régions agricoles, étant donné l'importance de ces bandes entre les zones d'activité agricole et les cours d'eau pour freiner l'érosion et les eaux de ruissellement lors de phénomènes météorologiques extrêmes.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Agriculture, Aquaculture et Pêches**

Le taux de contribution aux projets de restauration des zones tampons riveraines est passé de 70 % dans le dernier accord de financement, à 75 % pour l'actuel programme de financement s'inscrivant dans le cadre du PCA. Les demandes visant des projets de protection ou de mise en valeur des zones riveraines se voient immédiatement attribuer une priorité de financement lors de leur réception.

Depuis 2018, le PCA a permis de financer neuf projets de protection/restauration des zones riveraines.

89 Reconnaître l'importance des écosystèmes (p. ex. : terres humides, forêts, sols, dunes, marais salés côtiers) pour ce qui est d'atténuer les répercussions des changements climatiques et tenir compte, dans l'aménagement du territoire, des écoservices (p. ex. : régulation de la température, maintien de la qualité de l'air, réduction de l'érosion, amélioration de la qualité de l'eau, réduction des inondations, etc.).

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial reconnaît l'importance des écosystèmes pour amortir les effets des changements climatiques et celle de l'intégration des services écosystémiques dans l'aménagement du territoire.

En 2017, le gouvernement provincial a organisé deux séances de formation à l'intention des organisations non gouvernementales (ONG) sur la mise en œuvre du Protocole sur les services écosystémiques des terres humides pour le Canada atlantique (WESP-AC). Cet outil d'évaluation permet aux consultants, aux ONG et aux autres parties intéressées d'effectuer une évaluation rapide des zones humides et de coter les fonctions naturelles qu'elles fournissent (par exemple, le stockage du carbone ou la rétention du phosphore). Ces renseignements se révèlent pertinents pour l'aménagement du territoire dans les régions comptant des zones humides, pour le suivi de la restauration de ces zones et, si nécessaire, pour leur compensation grâce à la création d'autres zones humides présentant une écologie similaire. En 2019, le WESP-AC a été révisé pour inclure des renseignements sur les changements climatiques.

Le WESP-AC a également été présenté aux décideurs des commissions de services régionaux et des gouvernements locaux. Un document d'orientation à ce sujet devrait être publié en ligne en 2020.

90 Tout en équilibrant l'économie et l'environnement, établir comme cibles des mesures d'adaptation pour les espèces, les habitats et les paysages les plus vulnérables aux effets des changements climatiques et s'y concentrer; assurer la connectivité entre les milieux naturels afin de permettre la migration des espèces.

Statut : En cours **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

Le gouvernement provincial a entrepris des efforts pour élaborer une évaluation de la vulnérabilité climatique afin de recenser les espèces, les habitats et les paysages en péril sur lesquels il faut mettre l'accent. Un examen des évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques, par d'autres provinces et d'autres États, a été effectué pour éclairer l'approche du Nouveau-Brunswick. Une liste préliminaire des espèces à évaluer a été établie.

Le gouvernement provincial appuie un projet d'évaluation de la connectivité écologique mené avec l'Université du Nouveau-Brunswick et d'autres partenaires. L'objectif est d'évaluer la connectivité au Nouveau-Brunswick, notamment la connectivité fonctionnelle actuelle et les problèmes de connectivité découlant des changements climatiques.

Le gouvernement provincial participe activement au groupe de travail sur la connectivité écologique des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, ce qui lui donne accès à des pratiques exemplaires, ainsi qu'à une occasion de réseautage et de dialogue avec des partenaires de l'Amérique du Nord.

91 Élaborer des lignes directrices à l'intention des promoteurs de projets afin de tenir compte des changements climatiques anticipés dans les études d'impact sur l'environnement.

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

L'actuel Guide aux études d'impact sur l'environnement (EIE) au Nouveau-Brunswick exige des promoteurs qu'ils tiennent compte des effets des changements climatiques, par exemple des inondations, des épisodes météorologiques extrêmes et des émissions de GES dans le cadre de la planification de leurs projets. Le gouvernement provincial s'emploie à améliorer le document d'EIE actuel en y ajoutant des directives actualisées relatives aux enjeux climatiques.

92 Travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral pour : a - assurer la présence d'un nombre suffisant de ports et de quais de refuge aux fins de protection en cas de tempête; b - ajuster les dates des saisons de pêche en fonction des conditions maritimes changeantes; c - agir plus rapidement en vue de profiter des nouvelles pêches qui se peuvent se présenter dans les eaux du Nouveau-Brunswick.

Statut : En cours **Ministère responsable : Agriculture, Aquaculture et Pêches**

Le gouvernement provincial continue de demander au gouvernement fédéral de soutenir et de promouvoir la nécessité de disposer d'un nombre suffisant de ports et de quais de refuge aux fins de protection en cas de tempête, de déterminer les possibilités de modifier les dates des saisons de pêche en fonction des conditions maritimes changeantes et d'en discuter et d'encourager une structure réglementaire plus souple en vue de profiter des nouvelles pêches susceptibles de se présenter dans les eaux du Nouveau-Brunswick. Il importe toutefois de noter que la mise en œuvre de ces mesures ne relève pas de la compétence du gouvernement provincial. Il reste que celui-ci poursuivra le dialogue à ce sujet avec le gouvernement fédéral pour favoriser la collaboration sur ces enjeux importants.

Le gouvernement provincial a terminé les négociations avec le gouvernement fédéral sur le financement partagé dans le cadre du Fonds des pêches de l'Atlantique (FPP), pour la période 2017–2024.

Le FPP offre un soutien financier aux secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation du poisson et des fruits de mer du Nouveau-Brunswick, afin qu'ils soient en mesure de pérenniser leurs activités, tout en accroissant leur productivité, leur compétitivité et la qualité de leurs produits. Il s'agit également de renforcer les capacités de ces secteurs à prendre en compte les changements écosystémiques et leurs répercussions, notamment ceux dus aux changements climatiques, et à s'y adapter. Grâce à ce financement, outre le fait de pouvoir adapter son infrastructure essentielle pour réagir à l'évolution des conditions, le secteur du poisson et des fruits de mer devrait mieux comprendre les écosystèmes en transition touchés par les changements climatiques et avoir la capacité de s'y adapter.

Le Fonds des pêches de l'Atlantique a soutenu 16 projets.

93 *Veiller à ce que les programmes provinciaux d'aide financière en cas de catastrophe et les produits d'assurance tiennent compte des changements climatiques.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Justice et Sécurité publique**

Depuis 2017, l'assurance contre les inondations terrestres est de plus en plus accessible aux propriétaires de maisons et d'entreprises au Nouveau-Brunswick. Le programme provincial d'aide financière en cas de catastrophe a été révisé en conséquence, mais il demeurera nécessaire dans les cas où cette assurance ne serait pas accessible ou abordable en raison d'un risque élevé. Dans de tels cas, des fonds d'atténuation sont également disponibles pour les demandeurs admissibles. En outre, au printemps 2020, le programme national d'atténuation des catastrophes a été prolongé de deux ans afin d'inciter les provinces et les municipalités à entreprendre d'autres projets d'atténuation pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les efforts de relance.

94 *Tenir compte des conditions climatiques anticipées lorsque des décisions sont prises de remplacer ou de réparer toute infrastructure par suite d'une catastrophe naturelle (« mieux reconstruire » ou relocaliser).*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

Le gouvernement provincial tient compte des conditions climatiques futures lorsqu'il prend des décisions concernant le remplacement ou la réparation de l'infrastructure à la suite de catastrophes.

Lors du remplacement et de l'installation d'une nouvelle infrastructure, cette dernière est conçue conformément aux spécifications et aux normes établies par des groupements d'ingénieurs agréés en vue de résister aux futures conditions climatiques.

Le gouvernement provincial est également en train de concevoir le nouveau pont Anderson en utilisant les dernières projections d'élévation du niveau de la mer, les données LiDAR et la toute première itération des estimations de la montée des vagues pour les eaux côtières du Nouveau-Brunswick. Ce même ensemble de projections, de données et d'estimations éclaire, par ailleurs, l'élaboration de nouvelles normes de conception, destinées à être utilisées pour la construction de digues en terre qui protégeront le lien essentiel pour le transport entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, ainsi que le reste du Canada.

95 *Continuer d'encourager et d'appuyer les occasions d'échanger de l'information entre les praticiens de l'adaptation, le grand public et les responsables de la gestion des situations d'urgence dans le but d'accroître notre résilience collective.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

À l'heure actuelle, des groupes de collaboration au Nouveau-Brunswick s'efforcent de réunir des praticiens de l'adaptation, des municipalités, des propriétaires d'infrastructures, des responsables de la gestion des urgences et le public, afin de mettre en commun des renseignements, des recherches et des données dans le cadre d'échanges de connaissances sur l'adaptation aux changements climatiques.

Le Fonds en fiducie pour l'environnement a joué un rôle fondamental à l'appui de ces travaux. Voici quelques exemples de ces travaux réalisés en collaboration de 2017 à 2019 :

- L'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick a engagé des professionnels municipaux, a produit un guide stratégique bilingue et a organisé deux ateliers provinciaux. Ces ateliers auront permis d'en apprendre davantage sur l'amélioration de la résilience, sur la réduction des risques de catastrophe, sur l'adaptation aux changements climatiques et sur la préparation aux situations d'urgence.
- Le Sommet Visez les opportunités a eu lieu en mars 2017 à Moncton. Plus de 60 séances y ont été organisées sur cinq thématiques : l'économie intelligente, le virage électrique, la planification du changement, l'innovation sur le terrain et l'efficacité énergétique.

96 *Renouveler et bonifier les données sur les risques d'inondation et la cartographie, et s'assurer que ces outils de prévision incorporent les effets anticipés des changements climatiques parallèlement à l'élaboration d'une politique provinciale sur le climat et les risques d'inondation.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial établit une nouvelle cartographie des risques d'inondation côtière, qui comprend la création de cartes des risques d'inondation pour le littoral du Nouveau-Brunswick. Les cartes des risques d'inondation à l'intérieur des terres sont en cours d'actualisation et de nouvelles cartes du même type seront préparées pour d'autres régions de la province où elles n'existaient pas auparavant.

97 *Examiner la relation entre les conditions du bassin hydrographique, de l'utilisation du territoire et des débits de pointe associés aux précipitations extrêmes.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

En 2017–2018, le gouvernement provincial a entrepris et mené à bien une étude diagnostique préliminaire visant à examiner la relation entre les conditions d'un bassin hydrographique et l'utilisation du territoire ainsi que les débits de pointe associés aux épisodes de précipitations extrêmes.

Le projet visait les quatre livrables suivants :

- 1) Résumer et examiner les connaissances actuelles sur la relation entre les changements climatiques, le changement d'utilisation des terres, les capacités de protection de l'écosystème contre les inondations et les épisodes de débit de pointe;
- 2) Déterminer comment les changements climatiques toucheront le Nouveau-Brunswick et mettre en évidence certains des défis auxquels la province sera confrontée;
- 3) Recenser certaines lacunes au Nouveau-Brunswick dans le traitement du point précédent;
- 4) Énoncer des recommandations de futurs travaux susceptibles d'aider le Nouveau-Brunswick à atténuer ces effets et/ou à s'y adapter.

Un examen des recommandations et des prochaines étapes est en cours.

98 *Encourager l'industrie de l'assurance à offrir aux propriétaires d'habitation dans les zones où le risque d'inondation est élevé une assurance contre les inondations et faire connaître les produits offerts.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Justice et Sécurité publique**

L'analyse des options sur le partage des risques liés aux inondations suggère que les provinces pourraient réviser l'admissibilité aux programmes d'aide financière en cas de catastrophe si une assurance contre les inondations terrestres devient disponible pour tous les propriétaires à des coûts raisonnables. Les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux continuent de travailler avec le Bureau d'assurance du Canada pour élargir les options de couverture. De plus, le gouvernement fédéral envisagera un plan d'action national pour aider les propriétaires de maisons dans les zones à haut risque à accéder à une protection d'assurance contre les inondations.

Réduction des répercussions des changements climatiques sur la santé publique

99 *Élaborer une stratégie de communication en santé publique et continuer de collaborer à l'éducation du public et des autres intervenants, au sujet des répercussions des changements climatiques sur la santé humaine.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Santé**

Le gouvernement provincial a élaboré une stratégie de communication en santé publique pour informer le personnel gouvernemental, le public et les autres intervenants des répercussions des changements climatiques sur la santé humaine. La stratégie finalisée en 2019 a été présentée aux professionnels de la santé publique de la province.

100 Appuyer les recherches en cours sur les dangers pour la santé liés au climat, notamment sur la qualité de l'eau potable et sur sa quantité, sur les risques accrus d'incidents liés à la chaleur, sur les conséquences psychologiques et physiologiques des phénomènes météorologiques extrêmes et sur la propagation potentielle de maladies à vecteur.

Statut : En cours **Ministère responsable : Santé**

Une analyse est en cours pour mieux comprendre l'état actuel de la recherche, au Nouveau-Brunswick, sur les d'effets des changements climatiques sur la santé. Il s'agit notamment de déterminer ce qui a été fait et ce qui est en cours, l'identité des différents acteurs, ainsi que d'éventuelles lacunes. Ce travail permettra de déterminer les domaines prioritaires pour la recherche et le financement futurs, de cerner les besoins en matière de surveillance, d'outils d'alerte et de politiques, et de déterminer comment soutenir le plus efficacement possible les efforts de communication et de collaboration en cours.

101 Continuer de mettre en œuvre et de soutenir un système d'avertissement et d'intervention en cas de périodes de chaleur accablante (SAIPCA) pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Santé**

Le Système d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur (SAIC) est actif dans toute la province. Le programme SAIC fait l'objet d'un examen annuel et est actualisé au besoin.

Le gouvernement provincial travaille en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral pour examiner la façon dont les renseignements sont échangés entre les deux organismes gouvernementaux et pour apporter, si nécessaire, des améliorations au système.

102 Explorer, puis soutenir en partenariat avec d'autres ministères, le développement d'outils de surveillance de la santé, au regard de la morbidité, de la mortalité et du stress de santé mentale chez le public après une température extrême.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Santé**

En 2019, le gouvernement provincial a élaboré, dans le cadre d'un financement fédéral, un document de cadrage sur la surveillance syndromique en vue d'évaluer les capacités, les besoins et les méthodes en matière de suivi des effets des changements climatiques sur la santé. Le rapport final, « Rapport à l'appui de l'élaboration d'un système de surveillance syndromique pour suivre les effets des changements climatiques sur la santé au Nouveau-Brunswick », a été soumis au Bureau du médecin-hygiéniste en chef (BMHC) à des fins d'examen. Le BMHC poursuivra son évaluation quant au meilleur moyen d'aller de l'avant par rapport aux recommandations formulées avec, notamment, la possibilité d'intégrer ce travail dans le cadre de la mise en œuvre d'autres mesures liées à la santé.

Des chercheurs du Nouveau-Brunswick ont également mené à bien des études sur les effets, sur la santé mentale, d'épisodes extrêmes comme les inondations du fleuve Saint-Jean en 2018 et en 2019.

103 Explorer et soutenir, en partenariat avec d'autres ministères, des organismes fédéraux et municipalités, le développement de nouveaux outils avertisseurs de dangers pour la santé publique et qui sont reliés aux changements climatiques, telles la chaleur extrême, la qualité de l'air, la fumée de feu de forêt, les maladies vectorielles, etc.

Statut : En cours **Ministère responsable : Santé**

Le gouvernement provincial poursuit son exploration des possibilités d'élaboration de nouveaux outils avertisseurs de dangers pour la santé publique reliés aux changements climatiques et de financement de ceux-ci, en partenariat avec d'autres.

Le Système d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur constitue un exemple de partenariat entre les gouvernements provincial et fédéral.

Le projet ADAPTATIONSanté illustre aussi ce type de collaboration. Ce projet a pour objectif de permettre le renforcement des capacités à tous les échelons (local, régional et provincial) afin d'aider les collectivités à recenser les répercussions de changements climatiques particuliers sur la santé humaine, à s'y adapter et à mettre en œuvre des mesures en conséquence par l'entremise de l'élaboration et de l'amélioration permanente d'une approche propre au Nouveau-Brunswick en matière d'évaluation des vulnérabilités liées aux changements climatiques sur le plan de la santé et d'adaptation.

104 *Évaluer les risques pour la santé publique en ce qui a trait à la qualité et à la quantité d'eau potable, au risque accru d'incidents liés à la santé, aux traumatismes psychologiques et physiologiques attribuables aux phénomènes météorologiques extrêmes et à la propagation potentielle de maladies à vecteur.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Santé**

L'évaluation des risques pour la santé publique liés à la qualité de l'eau potable est une fonction habituelle de santé publique. Les répercussions potentielles des changements climatiques sur les réseaux d'eau potable éclaireront ces évaluations.

Les changements en matière d'habitat et de climat ayant une incidence sur les maladies à transmission vectorielle sont régulièrement intégrés à l'évaluation de la santé publique pour de telles maladies, comme la maladie de Lyme.

POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES

105 *Concevoir et exécuter une stratégie d'accélération des technologies propres, qui mise sur de la recherche préliminaire des innovations, du développement et des démonstrations (R. et D.); accélère la commercialisation des technologies propres; encourage davantage l'adoption de technologies propres; améliore les relations et la collaboration entre les besoins du marché commercial et l'expertise en recherche, afin d'accélérer le développement et l'utilisation de solutions de technologies propres et à faibles émissions de carbone.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Opportunités Nouveau-Brunswick**

Un premier exercice de cadrage a été entrepris en 2018, à l'appui d'une stratégie d'accélération des technologies propres visant à examiner et à consolider les sources de données existantes, à définir les codes par catégorie et par sous-secteur au sein du secteur des technologies propres, dans le cadre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord et de la classification de Statistique Canada, à recenser les entreprises du Nouveau-Brunswick correspondant à ces codes et à collaborer, avec les intervenants, pour mettre en évidence les projets potentiels à envisager.

Une étude approfondie prenant appui sur ces travaux a été entreprise, en partenariat avec BioNB et avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, dans le but de déterminer les forces de l'industrie des technologies propres au Nouveau-Brunswick et les occasions qu'elle offre. L'objectif consistait à déterminer les projets permettant de tirer profit du financement fédéral existant. Ces travaux ont permis de déterminer des occasions prioritaires dans les secteurs des bioénergies, des énergies de remplacement plus propres, des technologies de l'eau et des produits issus de déchets biologiques et ont également révélé les atouts sectoriels existants dans les industries des déchets, de la construction, de l'agriculture et de la foresterie.

106 *Créer les conditions propices à la croissance et à la création d'emplois dans les domaines des technologies propres, des produits et des services liés aux changements climatiques, et ce, dans tous les secteurs tels que le logement, l'agriculture, la foresterie, la fabrication, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, les technologies de l'information et les transports*

Statut : En cours **Ministère responsable : Opportunités Nouveau-Brunswick**

La Politique de la biomasse forestière du gouvernement provincial établit un cadre autorisant les entreprises à récolter la biomasse forestière de manière durable. Les matières récoltées sont utilisées soit comme intrants directs dans la production d'énergie ou de combustibles (par exemple, des granulés).

Le gouvernement provincial étudie constamment des projets à grande échelle pour la production de bioénergie et/ou de biocarburants.

Il existe plus de 20 installations au Nouveau-Brunswick qui consomment déjà des produits forestiers résiduels (biomasse forestière ou résidus de scieries) à des fins de production d'énergie et/ou de combustibles.

Depuis qu'il a investi 10 millions de dollars en recherche et développement pour les petits réacteurs modulaires avancés (PRM) en 2018, le gouvernement provincial a poursuivi sa collaboration avec les fournisseurs (ARC et Moltex), avec Énergie NB et avec l'UNB pour faire passer ces modèles en phase de conception et les soumettre au processus réglementaire de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Le Nouveau-Brunswick collabore officiellement avec l'Ontario et la Saskatchewan à l'élaboration de PRM.

Le Programme de facilitation de la recherche et de l'innovation en agriculture du gouvernement provincial, dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, appuie l'expansion du secteur de nombreuses manières, notamment par l'intermédiaire de projets innovants de recherche et de développement, de la précommercialisation d'activités de développement et par l'adoption de nouvelles technologies. De 2018 à 2020, quinze projets liés aux changements climatiques et aux technologies propres ont été approuvés.

Stash Energy Storage, fondée en 2017 par trois étudiants de l'UNB, a bénéficié en 2019 d'un investissement de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick et d'Island Capital Partners. Cet investissement prolonge un financement reçu en 2018 pour

la poursuite de l'élaboration, de la mise à l'essai et du passage en phase de commercialisation du prototype de système de stockage d'énergie thermique par thermopompe Stash M1 de l'entreprise. L'appareil M1 a la capacité de stocker quatre heures d'énergie thermique pour une utilisation ultérieure pendant les périodes de pointe, réduisant ainsi les émissions de GES et les coûts d'énergie domestique de 30 %.

107 *Soutenir une culture de l'innovation pour saisir les possibilités économiques qu'offrent les changements climatiques, comme les outils et les approches en matière d'adaptation mis au point au Nouveau-Brunswick qui sont commercialisables ailleurs.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Opportunités Nouveau-Brunswick**

Le gouvernement provincial entend favoriser les possibilités d'innovation offertes par le climat changeant du Nouveau-Brunswick. À titre d'exemple, le professeur Paul Arp et l'Université du Nouveau-Brunswick ont élaboré un produit de « cartographie des zones humides » qui recense les zones basses ou les zones où existe une nappe phréatique proche de la surface du sol sujettes aux inondations. Ces renseignements sont utilisés pour éclairer la planification de la mise en valeur et la gestion des ressources naturelles, au Nouveau-Brunswick et ailleurs au pays. Ce travail a été financé par le Fonds en fiducie pour l'environnement.

108 *Travailler avec le secteur du tourisme et des loisirs pour saisir les possibilités qu'offrent les changements climatiques et promouvoir le Nouveau-Brunswick comme destination de classe mondiale.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Tourisme, Patrimoine et Culture**

En 2017–2018, dans le cadre d'une initiative pilote, la saison d'exploitation de tous les parcs et de toutes les attractions de la province a été prolongée jusqu'à l'Action de grâce. En 2019–2020, cette initiative s'est poursuivie dans trois parcs provinciaux, avec la mise en place d'une saison prolongée pour Mactaquac, Mount Carleton et Sugarloaf.

Le gouvernement provincial a encouragé l'établissement de plans de gestion des ressources (PGR) des parcs pour faciliter l'obtention de résultats sur les plans économique, de la conservation et des loisirs. Un PGR pour le parc provincial de New River Beach a été achevé en 2019–2020. Il prend en considération les répercussions des changements climatiques et la nécessité de s'y adapter. Un énoncé de gestion des ressources pour Mount Carleton est en cours d'élaboration. On prévoit que 17 PGR supplémentaires seront achevés selon un cycle prévu de 1 à 2 par an, et ce, en raison du contenu du Plan d'action sur les changements climatiques.

109 *Profiter des grandes possibilités financières qui existent en réduisant les coûts de l'énergie et du potentiel de réinvestissement des économies dans l'économie du Nouveau-Brunswick.*

Statut : À venir **Ministère responsable : Tous les ministères**

Comme l'indique la mesure 113, des programmes de gestion de l'énergie sont utilisés dans les écoles et les établissements de santé du Nouveau-Brunswick. Ces programmes permettront d'éviter des coûts et de réduire les GES.

RESPONSABILISATION ET PRÉSENTATION DE RAPPORTS

110 *Continuer de publier des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre des mesures définies dans le plan d'action et les plans de travail annuels.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le Rapport d'étape sur les changements climatiques, qui fait notamment le point sur la mise en œuvre du Plan d'action, continuera d'être publié annuellement.

111 Établir un comité permanent de l'Assemblée législative sur les changements climatiques afin de recevoir : a - des rapports annuels sur les progrès réalisés concernant la lutte aux changements climatiques; b - des rapports annuels sur les recettes, les dépenses et le rendement du fonds spécial destiné aux changements climatiques; c - la rétroaction du conseil consultatif plurilatéral concernant le fonds sur le climat et sur les progrès réalisés pour faire face aux changements climatiques.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Bureau du Conseil exécutif**

Le Comité permanent sur les changements climatiques et l'intendance environnementale de l'Assemblée législative a été créé en décembre 2019. En février 2020, les ministères lui ont présenté leurs mesures concernant les changements climatiques.

112 Utiliser la modélisation économique et énergétique à long terme pour assurer un suivi des émissions de GES, les prévoir et en rendre compte.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

En 2019, le gouvernement provincial a mis à jour son analyse des émissions de GES en utilisant le modèle du système de planification à long terme des énergies de substitution (LEAP) pour l'aider à suivre les réductions des émissions de GES dues aux mesures du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement provincial poursuivra son utilisation de la modélisation énergétique à long terme pour suivre, pour prévoir et pour déclarer les émissions de GES provinciales.

113 Élaborer et mettre en œuvre un système de gestion de l'énergie pangouvernemental afin de veiller à ce que tous les ministères soient tenus responsables de la consommation d'énergie et des émissions de GES correspondantes.

Statut : En cours **Ministère responsable : Service Nouveau-Brunswick**

La stratégie de gestion de l'énergie du gouvernement provincial permet de faire de l'énergie un intrant gérable dans le cadre du fonctionnement des installations. Ces dernières peuvent ainsi intégrer les préoccupations énergétiques à leurs pratiques opérationnelles quotidiennes, tout en maintenant, ou en améliorant, le confort thermique et la qualité de l'air intérieur pour leurs clients (les patients, les étudiants et les fonctionnaires).

La stratégie de gestion de l'énergie et le système de production de rapports qui l'accompagne contribueront à garantir que tous les ministères sont responsabilisés quant à leur consommation énergétique et aux émissions de GES correspondantes. Cela comprend la déclaration de l'énergie, des émissions de GES et des cotes ENERGY STARMD, en utilisant ENERGY STARMD Portfolio Manager de Ressources naturelles Canada (RNCa). Au final, une telle démarche permettra de réduire la consommation énergétique des bâtiments financés par le gouvernement, d'abaisser les niveaux d'émission de GES et d'éviter des coûts pour la population du Nouveau-Brunswick.

En collaboration avec les districts scolaires, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le ministère des Transports et de l'Infrastructure et les régies régionales de la santé, 293 écoles et 10 établissements de santé ont été intégrés au système. Cette mesure bénéficie du soutien financier de RNCa.

Le programme de gestion de l'énergie du Réseau de santé Horizon s'est avéré un succès. Au cours des exercices 2018–2019 et 2019–2020, Horizon a respectivement évité l'émission annuelle de 8 100 t et 3 760 t de GES. De plus, l'Hôpital régional de Saint John, du Réseau de santé Horizon, a été le premier établissement de soins de santé au Canada certifié ENERGY STARMD en 2018 et en 2019. L'Hôpital régional Dr Everett Chalmers a été certifié ENERGY STARMD en 2019.

Un programme de gestion de l'énergie a été lancé pour les districts scolaires au cours de l'exercice 2018/2019. La gestion de l'énergie dans les écoles, pour l'exercice 2019–2020, s'est traduite par une réduction annuelle de 2 940 t d'émissions de GES. Deux écoles du district scolaire anglophone West ont été certifiées ENERGY STARMD en 2019 (la Bliss Carman Middle School et la Royal Road Elementary School), faisant d'elles les premières écoles du Canada atlantique à obtenir cette certification.

114 *Encourager les gouvernements locaux et les entreprises à assurer la gestion des émissions de GES et la présentation de rapports à leur sujet.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) a aidé de nombreuses municipalités à élaborer des plans d'action sur les changements climatiques conformément au programme Partenaires dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités, ainsi qu'à créer un plan d'action sur les changements climatiques pour une collectivité des Premières Nations du Nouveau-Brunswick.

En 2019, le FFE a octroyé un financement total de plus de 200 000 \$ pour quatre projets ayant assisté les gouvernements locaux à élaborer pour la première fois, à mettre en œuvre et à faire avancer des plans municipaux et communautaires de gestion des gaz à effet de serre et de l'énergie.

115 *Rendre compte du nombre de collectivités disposant d'évaluations des vulnérabilités liées aux changements climatiques et de plans d'adaptation achevés et des progrès accomplis vers leur mise en œuvre.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Au total, 52 municipalités, collectivités des Premières Nations et commissions de services régionaux avaient mené à bien des évaluations des vulnérabilités. Ces évaluations des vulnérabilités sont des analyses complètes et approfondies de la vulnérabilité des infrastructures essentielles, des infrastructures naturelles, des services d'intervention d'urgence et de sécurité publique, du réseau de transport, des biens culturels importants, des paysages importants et des populations.

En tout, 41 municipalités, collectivités des Premières Nations et commissions de services régionaux ont élaboré des plans officiels d'adaptation aux changements climatiques qui ont ensuite été adoptés par leurs conseils municipaux, leurs conseils de bande et leurs conseils d'administration respectifs. Ces plans d'adaptation sont destinés à devenir les futurs plans de travail des collectivités et à guider leurs travaux ultérieurs nécessaires pour garantir qu'une collectivité et ses citoyens mettent en œuvre des mesures d'adaptation et qu'ils renforcent leur résilience aux répercussions des changements climatiques.

116 *Effectuer des recherches et des analyses en collaboration avec des experts universitaires et d'autres administrations afin de développer un moyen de mesurer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et de rendre compte des progrès accomplis.*

Statut : En cours **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le Secrétariat des changements climatiques (SCC) poursuit sa collaboration avec le monde universitaire et de la recherche et avec d'autres administrations provinciales et territoriales en vue d'explorer les moyens de mesurer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et de rendre compte des progrès réalisés en la matière.

En 2018, le SCC a collaboré avec des étudiants de cycles supérieurs de l'Université du Nouveau-Brunswick afin de déterminer des indicateurs pour mesurer la résilience aux changements climatiques dans les municipalités du Nouveau-Brunswick présentant les risques les plus élevés. Ce rapport avait pour objectif d'élaborer un modèle commun d'indicateurs des mesures d'adaptation utilisées pour accroître la résilience des municipalités aux répercussions des changements climatiques.

FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

117 *Créer et administrer un fonds pour les changements climatiques dans le but de : a - voir à ce que les recettes découlant des prix du carbone soient réinvesties pour les consommateurs et dans les secteurs économiques, afin de réduire les émissions (conservation de l'énergie, efficacité énergétique et énergies renouvelables) et faciliter l'adaptation aux changements climatiques; b - s'assurer que les dépenses concordent avec les priorités gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques; c - considérer toutes les possibilités et les fonds provinciaux et fédéraux, afin de renforcer l'effet de levier du fonds pour les changements climatiques.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le Fonds pour les changements climatiques a été créé, en 2018, en vertu de la Loi sur les changements climatiques.

La Loi décrit une série de dépenses admissibles liées au climat, engagées notamment dans le cadre d'activités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses répercussions.

118 *Prévoir un financement pluriannuel pour les initiatives liées au climat.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial accorde un financement annuel destinés à des projets pluriannuels à de nombreux groupes environnementaux, par l'intermédiaire du Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE), et notamment dans le cadre d'initiatives liées au climat.

Au cours des trois derniers exercices (de 2016–2017 à 2018–2019), 71 % des sommes du FFE accordées par l'entremise du processus de demande ont été attribuées à des demandeurs qui avaient réussi à obtenir un financement au cours de chacune des trois années précédentes.

Une proportion supplémentaire de 15 % des sommes du FFE accordées par l'entremise du processus de demande a été attribuée à des demandeurs qui avaient réussi à obtenir un financement au cours de deux des trois années précédentes.

Le gouvernement provincial continuera de financer d'importants projets pluriannuels portant sur les domaines d'action prioritaires du Fonds, notamment des initiatives liées au climat.

RAPPORT D'INVENTAIRE NATIONAL D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE, DONNÉES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

INTRODUCTION

Le présent rapport comprend des renseignements sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Nouveau-Brunswick et sur les tendances en la matière. Les données sont présentées par secteur, illustrant la tendance des émissions et le pourcentage de contribution de chaque secteur aux émissions de GES provinciales. Toutes les données sont fondées sur les derniers renseignements disponibles dans le *Rapport d'inventaire national 2020* du gouvernement fédéral, qui comprend les émissions de GES jusqu'à 2018.

TENDANCE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Les émissions annuelles de GES du Nouveau-Brunswick de 1990 à 2018 sont représentées dans la figure 1. En 2018, les émissions de GES de la province provenant de toutes les sources s'élevaient à 13,2 mégatonnes (Mt) d'équivalent de dioxyde de carbone (éq. CO₂), soit environ 2 % du total canadien. Cependant, sur la base du nombre de tonnes par habitant, cela équivaut à une émission de 17,1 tonnes par habitant, ce qui fait que le Nouveau-Brunswick se classe au cinquième rang des provinces canadiennes. Le total de 13,2 Mt en 2018 représente une réduction de 6,8 Mt depuis 2005, ou 34 %. Cette réduction peut être attribuable principalement à la fermeture de centrales de production d'électricité alimentées au charbon et au mazout, à l'intégration de l'énergie éolienne, à la réorganisation du secteur forestier, aux investissements dans l'efficacité énergétique, à l'utilisation de combustibles plus propres dans l'industrie, les bâtiments et les transports, aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et à la gestion des déchets (captage de méthane). La figure 2 montre une répartition de ces émissions par secteur. Le secteur de la production d'électricité figure dans un sous-diagramme à secteurs divisé par type d'usage (résidentiel, commercial et industriel).

Figure 1 :
Émissions annuelles de GES au Nouveau-Brunswick

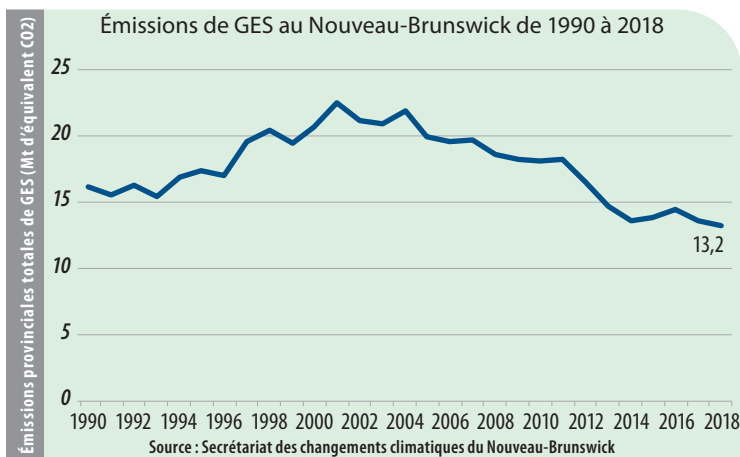
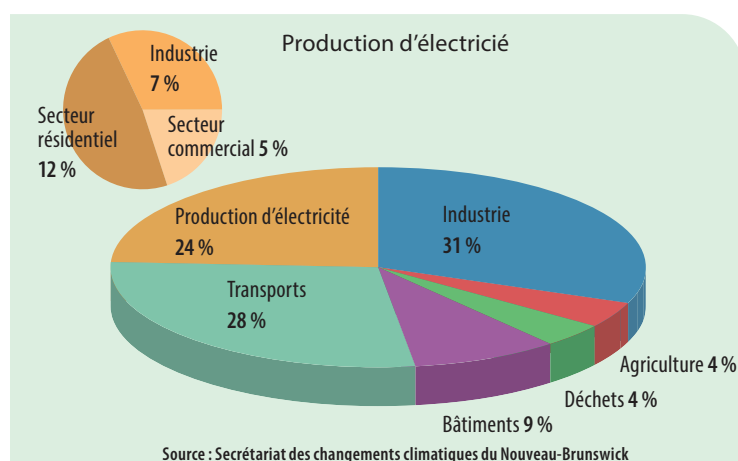


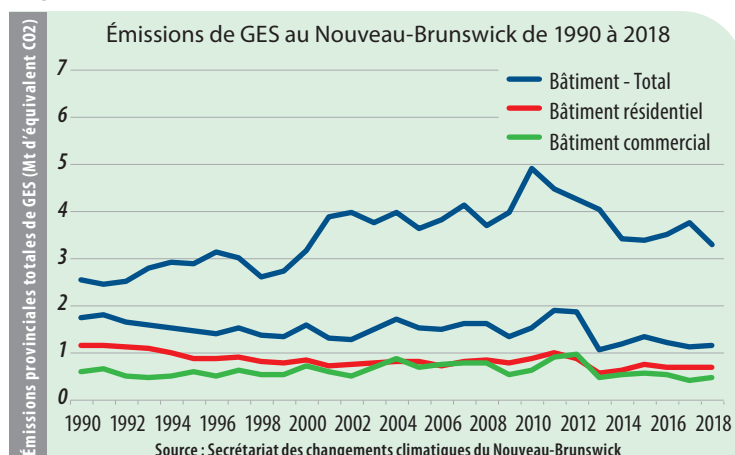
Figure 2 :
Émissions de GES au Nouveau-Brunswick en 2018 – 13,2 Mt



Efficacité énergétique et énergie renouvelable – bâtiments résidentiels et commerciaux

Le total des émissions de GES pour le secteur des bâtiments s'élevait à 1,2 Mt en 2018 (figure 3). Les émissions attribuées aux bâtiments résidentiels et commerciaux proviennent directement de la combustion du gaz naturel, du propane et du mazout de chauffage. Les émissions liées à l'utilisation de l'électricité dans les bâtiments sont incluses dans le secteur de la production d'électricité. La réduction des émissions dans les bâtiments résidentiels et commerciaux peut être attribuable à une augmentation des programmes d'efficacité au fil du temps.

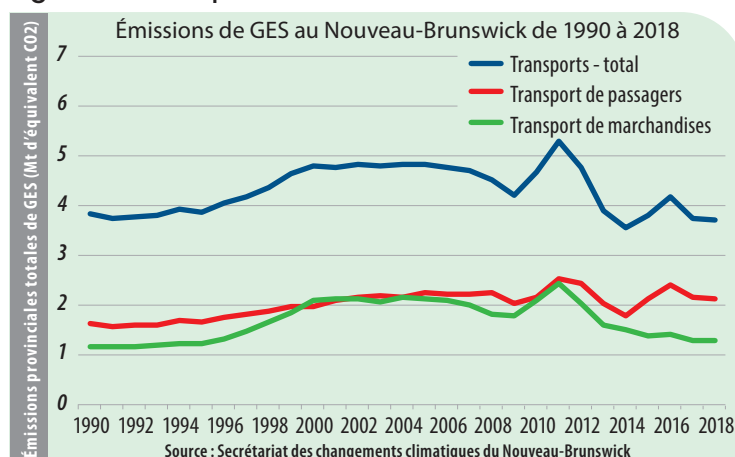
Figure 3 : Bâtiments



Transports

Le total des émissions pour le secteur des transports s'élevait à 3,7 Mt en 2018, ce qui comprend le transport de passagers (2,1 Mt) et le transport de marchandises (1,3 Mt)¹ (figure 4). Les émissions de GES du secteur des transports ont diminué de 1,6 Mt après qu'elles eurent atteint un point culminant en 2011. Cette diminution peut être attribuable au fait que les gens du Nouveau-Brunswick achètent des véhicules de tourisme, commerciaux ou servant au transport de marchandises qui sont plus récents, qui ont une meilleure efficacité énergétique et qui doivent respecter les normes canadiennes d'émission des véhicules toujours plus rigoureuses. Bien que des gens du Nouveau-Brunswick achètent des véhicules hybrides ou électriques à faible ou à zéro émission, cela n'a pas encore contribué grandement aux réductions des émissions pour le moment.

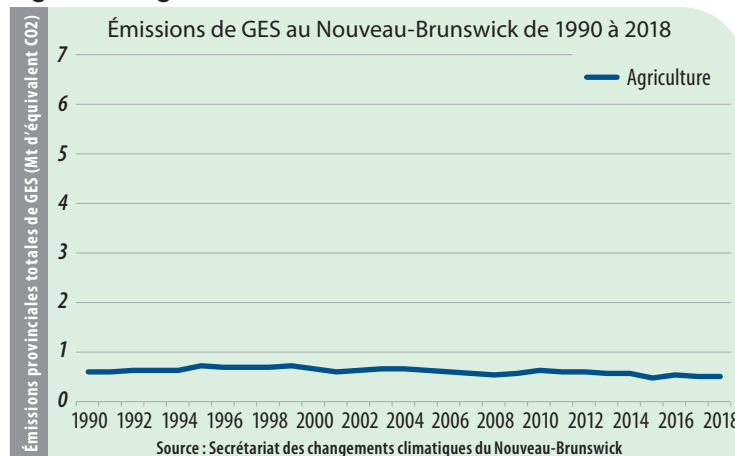
Figure 4 : Transports



Agriculture

Le total des émissions de GES du secteur agricole s'élevait à 0,5 Mt en 2018 (figure 5). Dans l'ensemble, les émissions de ce secteur sont relativement stables depuis 1990. La plupart des émissions de ce secteur sont attribuables au fumier du bétail.

Figure 5 : Agriculture



¹ Le total des émissions pour le secteur des transports inclut les émissions des véhicules hors route évaluées à 0,3 Mt

Gestion des déchets

Le total des émissions de GES du secteur de la gestion des déchets s'élevait à 0,5 Mt en 2018 (figure 6). Depuis 2006, les émissions connaissent une légère diminution qui est attribuable à la mise en œuvre de plans de gestion des gaz d'enfouissement par les commissions de gestion des déchets solides locales. Les six sites d'enfouissement de la province captent le méthane (qui se retrouverait autrement dans l'environnement) provenant de la décomposition des déchets organiques et cinq d'entre eux utilisent cette bioénergie pour produire de l'électricité propre, réduisant ainsi davantage les émissions de GES découlant de l'électricité.

Industrie

Le total des émissions de GES des grandes installations industrielles s'élevait à 4,1 Mt en 2018, ce qui représente une diminution de 1,7 Mt depuis qu'il a atteint un sommet en 2010 (figure 7). Les coûts plus élevés de l'énergie et la nécessité de demeurer concurrentiel dans les marchés d'exportation ont incité l'industrie à mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique et à adopter des politiques environnementales plus rigoureuses, ce qui a abouti, au fil du temps, à une diminution des émissions dans le secteur industriel. Les émissions liées à l'utilisation de l'électricité dans les installations industrielles sont incluses dans le secteur de la production d'électricité.

Production d'électricité

Les émissions de GES découlant de la production d'électricité s'élevaient à 3,2 Mt en 2018 et comprennent le secteur résidentiel (1,4 Mt), le secteur commercial (0,7 Mt) et le secteur industriel (1,1 Mt) (figure 8). Elles ont diminué depuis 2001 en raison de l'utilisation accrue de sources d'énergie renouvelable comme l'hydroélectricité et l'énergie éolienne et grâce à la fermeture de la centrale thermique au charbon au lac Grand et de la centrale au mazout à Dalhousie.

Figure 6 : Gestion des déchets

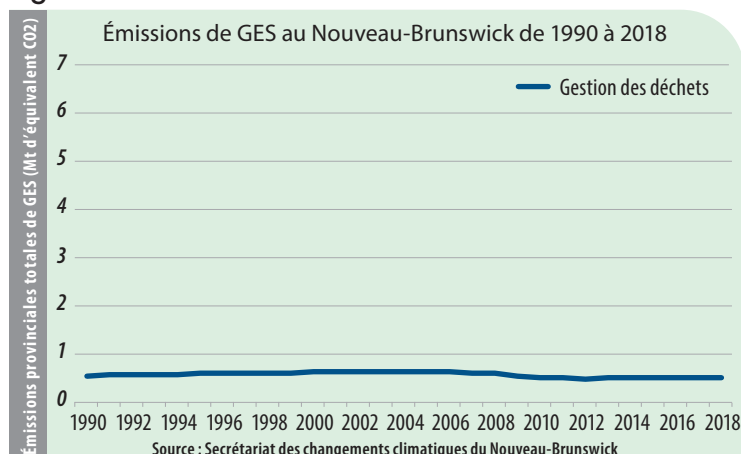


Figure 7 : Industrie

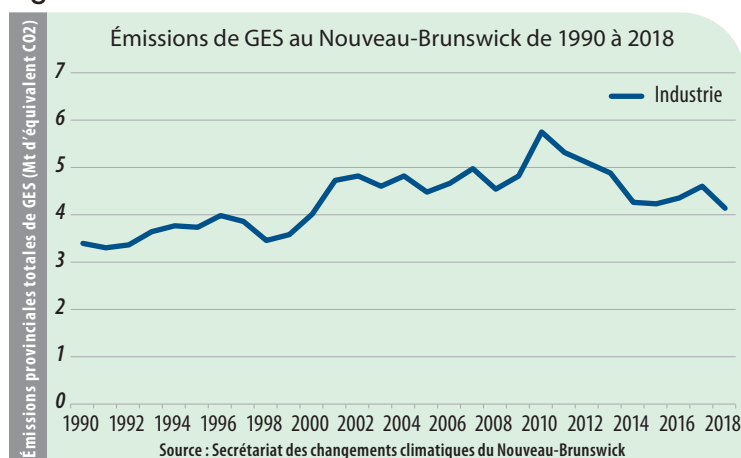


Figure 8 : Production d'électricité

